



PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION

OCTOBRE 2010 – SEPTEMBRE 2013

PRÉAMBULE

Le précédent Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2007-2009 arrivait à échéance le 31 décembre 2009 ; il a été prorogé jusqu'au 30 juin 2010 par délibération du Conseil Général du 15 décembre 2009, puis jusqu'au 30 septembre 2010 par délibération du Conseil Général du 25 juin 2010. Le présent PDI tient naturellement compte de la création du RSA ; il est également construit autour des constats et propositions issus d'une large concertation partenariale.

L'élaboration du PDI 2010-2013 se situe dans le contexte suivant.

- **Le revenu de solidarité active** généralisé par la loi 2008-1249 du 1er décembre 2008 est entré en vigueur le 1er juin 2009. Il vise à simplifier les dispositifs existants (RMI, API, mesures d'intéressement, prime de retour à l'emploi), à inciter à la reprise d'emploi et à lutter contre la pauvreté au travail.

Il peut constituer une part de la réponse à la question de la pauvreté qui touche également des personnes en emploi, notamment dans un contexte économique difficile. Sa philosophie est de favoriser le retour à l'emploi durable, en garantissant que les ressources du foyer augmentent quand les revenus tirés de l'activité s'accroissent.

Le Portail du Gouvernement - Premier Ministre présente ainsi le RSA :

« Le revenu de solidarité active encourage le travail, facilite le retour à l'emploi, réduit le nombre de travailleurs pauvres. Il garantit que tout retour au travail donne lieu à une augmentation de revenu et que toute augmentation des revenus du travail se traduit par une vraie amélioration des ressources des familles. Le RSA est l'un des instruments pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté : la pauvreté va pouvoir à nouveau diminuer ».

- Le RSA ayant un an d'existence, **les procédures** de base sont en place et la mise en œuvre entre maintenant dans une phase de perfectionnement à partir de la création de nouveaux outils de gestion, d'une approche des besoins des publics concernés et d'un travail en collaboration avec différents partenaires : l'orientation des bénéficiaires est concrétisée et nombre de conventions ont été signées avec les différents partenaires de l'insertion. La convention de gestion a été passée avec chacun des deux organismes en charge du service de l'allocation de RSA - la CAF et la MSA - ainsi que la convention d'orientation avec tous les organismes impliqués dans cette procédure ; les conventions avec les opérateurs, ateliers et chantiers d'insertion, viennent d'être réactualisées. La convention avec Pôle emploi permettant d'organiser le suivi des bénéficiaires du RSA est effective, ainsi que la convention avec la chambre d'agriculture pour l'accompagnement des exploitants agricoles bénéficiaires du RSA.

- Au niveau national, **des mesures de simplification sont annoncées** par le Ministre de la Jeunesse et des Solidarités Actives ainsi qu'une « charte de bonnes pratiques » ; ces mesures portent notamment sur le système de gouvernance du RSA et sur la question des droits connexes.

Le décret relatif au **RSA jeunes** précisera les conditions d'extension du RSA aux jeunes de moins de 25 ans et la durée d'activité préalable nécessaire à l'ouverture du droit. Il devrait entrer en vigueur en métropole le 1^{er} septembre 2010.

- La loi du 1^{er} décembre 2008 a également réformé les politiques d'insertion et, en particulier a créé, au 1^{er} janvier 2010, **le contrat unique d'insertion** (CUI), qui remplace les contrats aidés précédents, Contrat Insertion-Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA) et Contrat d'Avenir (CAV).

Il revêt la forme du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans le secteur non marchand et du Contrat Initiative Emploi (CIE) dans le secteur marchand. Le but est de simplifier, en améliorant l'architecture des contrats aidés du plan de cohésion sociale de 2005 et en créant de nouveaux instruments plus souples pour les employeurs et plus équitables pour les salariés.

Concrètement les contrats aidés sont désormais signés sous la forme du contrat unique d'insertion. Toutefois les contrats d'avenir et contrats insertion-revenu minimum d'activité en cours au 1^{er} janvier 2010 se poursuivent jusqu'à leur terme.

La convention d'objectifs et de moyens signée avec l'État permet au Président du Conseil Général de prescrire des contrats uniques d'insertion pour les bénéficiaires du RSA financé par le Département.

- Afin de recueillir les analyses et les propositions des partenaires, **une journée technique a été organisée le 21 mai 2010**. De nombreux acteurs de tout horizon ont répondu à l'invitation.

4 groupes de travail ont été organisés portant sur les thèmes suivants :

- l'insertion professionnelle
- la formation,
- l'insertion sociale
- la santé

La thématique du logement, traitée par ailleurs dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), n'était pas à l'ordre du jour de cette journée.

Dans chacun des groupes de travail, les axes stratégiques et actions du PDI 2007-2010 ont été présentés, pour, d'une part, mettre tous les membres du groupe au même niveau d'information, et, d'autre part, recueillir les avis des partenaires sur la pertinence de ces orientations, de leur reconduction ou de leur évolution.

- Tenant compte des contributions de cette journée, **le contenu du présent PDI consolide l'existant et le complète par de nouveaux axes d'évolution**, le tout décliné en axes stratégiques.

Il se veut évolutif, participatif et sera amendé au fur et à mesure de l'évolution des besoins des publics concernés. Les équipes pluridisciplinaires seront alors sollicitées dans le cadre de leur mission d'évaluation des besoins d'insertion sociale et professionnelle, d'animation de la politique locale d'insertion et de proposition de mesures propres à favoriser ou à conforter l'insertion.

- **Il va au-delà du seul public des bénéficiaires du RSA** ; en effet certaines actions sont ouvertes à d'autres publics quel que soit leur statut : il en est ainsi des actions de lutte contre l'illettrisme, des actions relatives au logement des personnes défavorisées (MOUS, projet d'observatoire du logement...), de diverses actions d'insertion sociale, notamment les réseaux d'échanges réciproques de savoirs, les ateliers d'insertion sociale et l'action « cultures du cœur ».

Désormais les ateliers et chantiers d'insertion ouvrent leurs portes aux jeunes non bénéficiaires du RSA : c'est ainsi que dix parcours dans le département vont être financés sur le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour leur permettre, alors qu'ils sont souvent sortis prématurément du système scolaire, d'accéder à une insertion professionnelle par le biais de contrats aidés.

- **L'évaluation** du Programme Départemental d'Insertion est prévue afin d'analyser l'efficacité des axes d'intervention, de mettre en lumière les aspects positifs et de repérer les manques pour préparer le programme suivant.

En complément, **un Pacte Territorial pour l'Insertion** a été négocié avec l'État, le Conseil Régional, le Pôle emploi, la CAF, la MSA, le PLIE de la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac et les chambres consulaires. Il facilite la mise en œuvre du PDI en définissant « *notamment des modalités de coordination des actions entreprises par les parties concernées par l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA* » (art L. 263-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Son intérêt est de permettre une mise en commun des moyens aujourd'hui alloués aux politiques d'insertion, afin de créer des synergies et de promouvoir le retour à l'emploi du plus grand nombre.

SOMMAIRE

◆ DONNEES CHIFFREES :

RSA : Données nationales	page 13
RSA : Zoom sur la situation dans le Cantal	page 16
RMI RSA : Evolution des droits payables du Département	page 17
Evolution des masses financières dans le Cantal	page 19
Crédits Départementaux d'insertion 2009	page 20
Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE)	page 21

◆ AXES STRATEGIQUES 2010-2013 :

Insertion sociale

<u>Axe stratégique 1</u> : Lutter contre l'isolement des personnes ou familles en difficulté	page 25
<u>Axe stratégique 2</u> : Valoriser les savoir-faire des personnes et les rendre acteurs de leur projet	page 27
<u>Axe stratégique 3</u> : Favoriser le travail partenarial et établir une veille sociale concernant l'exclusion et la précarité	page 28
<u>Axe stratégique 4</u> : Développer la prévention en matière de santé et faciliter l'accès aux soins	page 29
<u>Axe stratégique 5</u> : La lutte contre l'illettrisme	page 30
<u>Axe stratégique 6</u> : Le logement	page 31

Insertion professionnelle

<u>Axe stratégique 7</u> : Favoriser l'accès et le retour à l'emploi	page 33
<u>Axe stratégique 8</u> : Sécuriser le parcours professionnel	page 34
<u>Axe stratégique 9</u> : Développer l'offre d'insertion adaptée	page 36

◆ EVALUATION

page 39

◆ ANNEXES :

<u>Annexe 1</u> : Journée partenariale du 21 mai 2010 : comptes-rendus des ateliers	page 45
<u>Annexe 2</u> : Tableau des crédits départementaux d'insertion	page 65
<u>Annexe 3</u> : Glossaire des sigles utilisés	page 67

DONNEES CHIFFREES

DEFINITION DES DIFFERENTES NATURES DE RSA

RSA socle / RSA socle majoré :

Allocation forfaitaire calculée selon un barème variant en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge, financée par le Département. Le RSA socle correspond au périmètre de l'ancienne allocation de Revenu Minimum d'Insertion (RMI). Le RSA socle majoré remplace l'ancienne Allocation de Parent Isolé (API).

RSA activité :

Allocation versée aux personnes en activité, intégralement financée par l'Etat sur le Fonds National des Solidarités Actives, elle vient compléter les revenus afin que ces derniers atteignent le montant du Revenu Garanti correspondant à la somme du montant forfaitaire et d'une fraction de l'ensemble des revenus professionnels (62%).

RSA socle et activité :

Allocation versée aux personnes aux revenus d'activité inférieurs au montant du RSA socle qui complète les revenus d'activité, d'un montant les amenant au niveau du Revenu Garanti. Elle correspond pour partie, aux primes prévues dans l'ancien dispositif des mesures d'intéressement à la reprise d'activité au titre du RMI.

RSA : DONNEES NATIONALES

DONNEES CAF au 31/12/2009

(source : L'e-ssentiel n°96 – mars 2010)

CNAF – Direction des statistiques, des études et de la recherche)

Nombre de bénéficiaires ayant un droit payable au RSA, au 31 décembre 2009, en France métropolitaine

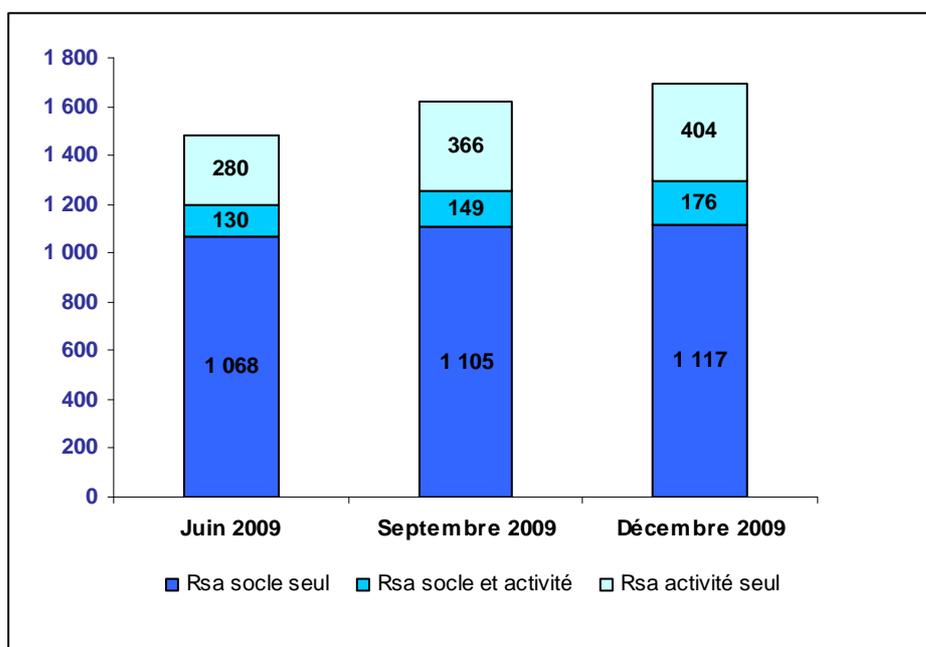
	Effectifs (en milliers)	Pourcentage
■ RSA socle seul*	1 117	66%
■ RSA socle et activité	176	10%
■ RSA activité seul**	404	24%
Total	1 697	100%

(*) Socle : part du RSA financé par le Conseil Général

(**) Activité : part du RSA financé par l'Etat sur le Fonds National des Solidarités Actives

Au 31 décembre 34 % des bénéficiaires disposaient de revenus d'activité.

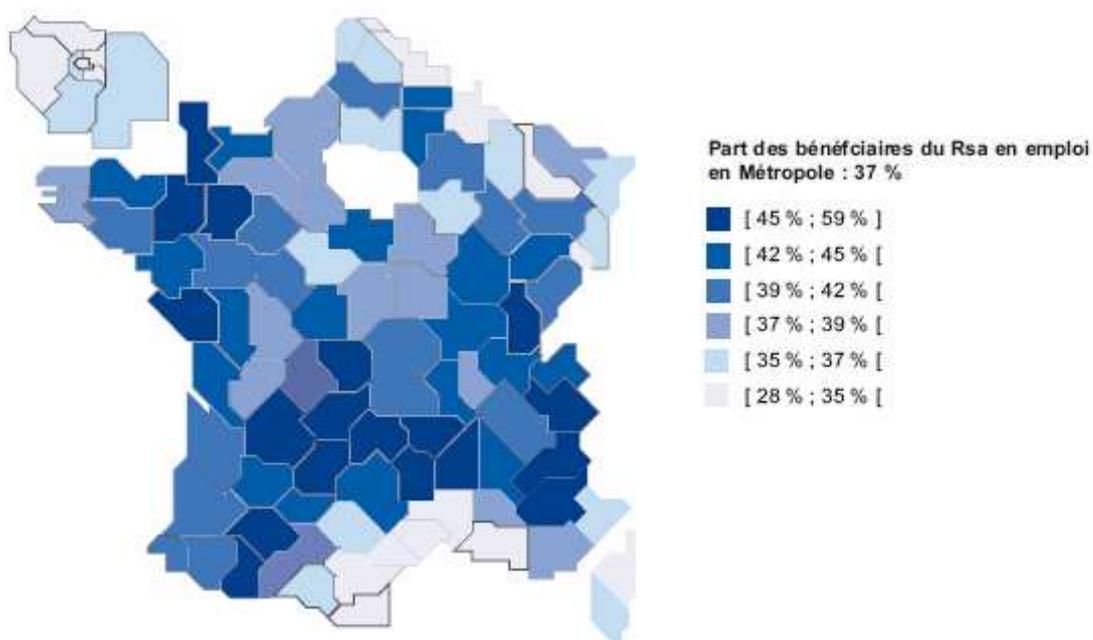
Nombre de bénéficiaires ayant un droit payable au RSA, du 30 juin au 31 décembre 2009, en France métropolitaine (en milliers)



Au sein des différentes catégories de RSA, la composante du RSA socle est la plus stable d'un trimestre à l'autre.

Au total 1 697 000 foyers étaient bénéficiaires d'un droit payable au RSA à la fin de l'année 2009 contre 1 478 000 fin juin 2009 (+15%).

Proportion des bénéficiaires du RSA en emploi au 31 décembre 2009 par département (en %) (source : CNAF – DSER)



La part des allocataires en emploi dans l'ensemble des bénéficiaires du RSA est contrastée sur le territoire métropolitain, variant de 28% à 59%.

Ces disparités sont généralement liées aux situations locales du marché du travail. Mais dans le contexte de la mise en place du RSA, elles peuvent aussi s'expliquer par les rythmes différents de montée en charge du dispositif d'un département à l'autre.

DONNEES MSA AU 31 DECEMBRE 2009 ET AU 30 AVRIL 2010

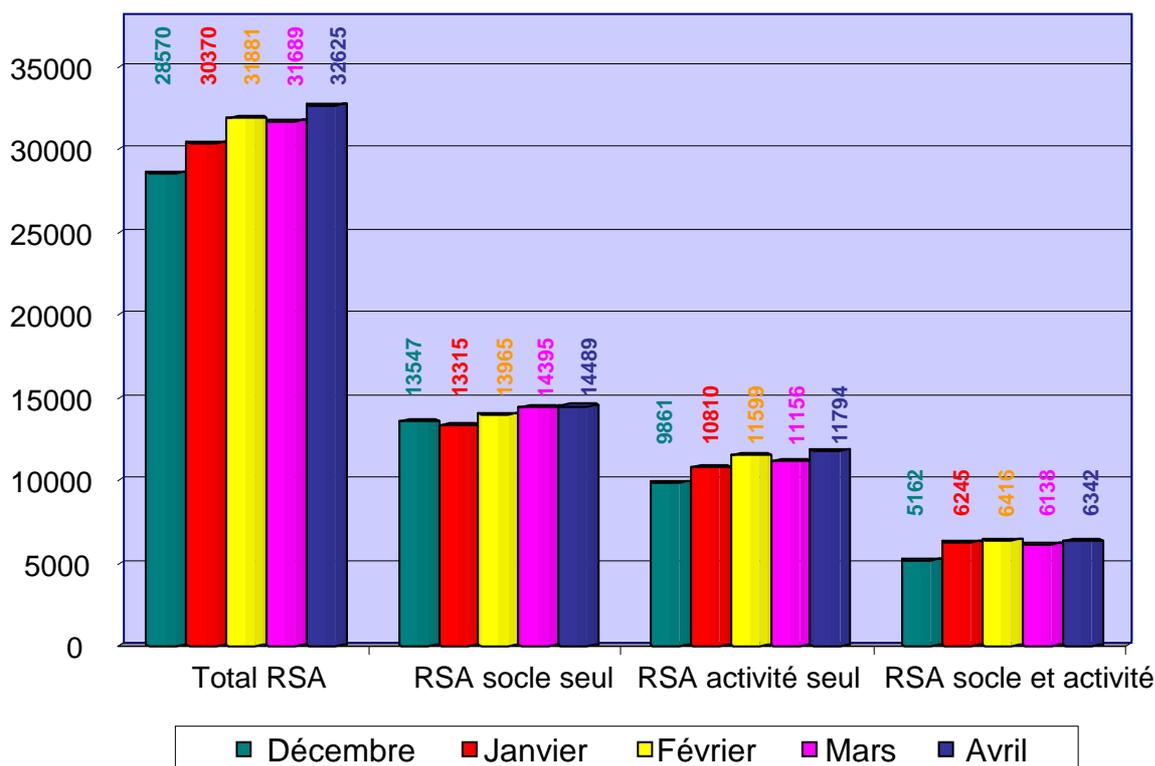
(source : Comité d'évaluation du RSA)

Nombre de bénéficiaires ayant un droit payable au RSA au 31 décembre 2009

	Effectifs (en milliers)	Pourcentage
■ RSA socle seul	13 547	47%
■ RSA socle et activité	5 162	18%
■ RSA activité seul	9 861	35%
Total	28 570	100%

Au 31/12/2009, 53 % des bénéficiaires du régime agricole disposaient de revenus d'activité.

Nombre de foyers bénéficiaires d'un droit payable au RSA de décembre 2009 à avril 2010 (données non consolidées à partir de janvier 2010)



28 570 bénéficiaires du régime agricole avaient un droit payable au RSA au 31 décembre 2009 contre 25 314 fin juin 2009 (+13%). La montée en charge a continué sur les quatre premiers mois de l'année pour atteindre 32 625 en avril (+14% par rapport à décembre).

Au sein des différentes catégories de RSA, la composante du RSA socle est la plus stable d'un mois à l'autre.

DONNEES CONSOLIDEES (CAF + MSA) au 31/12/2009

Nombre de bénéficiaires ayant un droit payable au RSA au 31 décembre 2009

	CAF	%	MSA	%	Total	%
▪ RSA socle seul	1 117 000	66%	13 547	47%	1 130 547	65,5%
▪ RSA socle et activité	176 000	10%	5 162	18%	181 162	10,5%
▪ RSA activité seul	404 000	24%	9 861	35%	413 861	24%
Total	1 697 000	100%	28 570	100%	1 725 570	100%
Population 25 -59 ans au 01/01/2007					29 262 499	
Droits payables / pop. 25-59 ans					5,9%	

RSA : ZOOM SUR LA SITUATION DANS LE CANTAL

Nombre de bénéficiaires ayant un droit payable au RSA au 31 décembre 2009

	CAF	%	MSA	%	Total	%
▪ RSA socle seul	1 216	50%	144	35%	1 360	47%
▪ RSA socle et activité	332	13%	79	19%	411	14%
▪ RSA activité seul	919	37%	190	46%	1 109	39%
Total	2 467	100%	413	100%	2 880	100%
Population 25 -59 ans au 01/01/2007					69 548	
Droits payables / pop. 25-59 ans					4,2%	

Au 31 décembre 2009, 4,2 % des personnes de 25 à 59 ans ont des droits payables au RSA contre 5,9% au niveau national.

S'agissant de la ventilation par catégorie, la situation du Cantal diffère sensiblement de la situation nationale, 53% des bénéficiaires disposent de revenus d'activité contre 34,5% au niveau national.

RMI RSA : EVOLUTION DES DROITS PAYABLES DANS LE CANTAL

(sources : CAF et MSA)

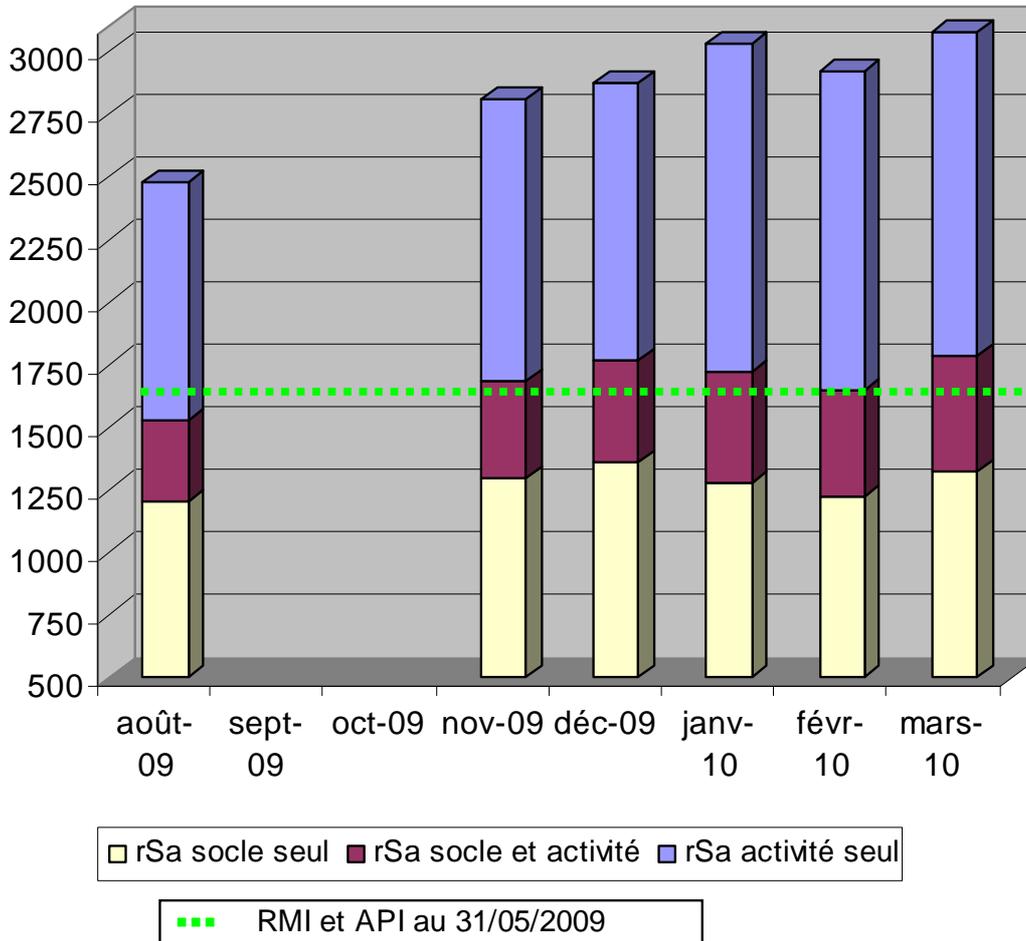
Nombre de bénéficiaires du RMI et de l'API au 31 mai 2009 :

	CAF	MSA	TOTAL
RMI	1 180	217	1 397
API	142	7	149
TOTAL	1 322	224	1 546

Répartition du nombre de bénéficiaires RSA par organisme payeur et par nature :

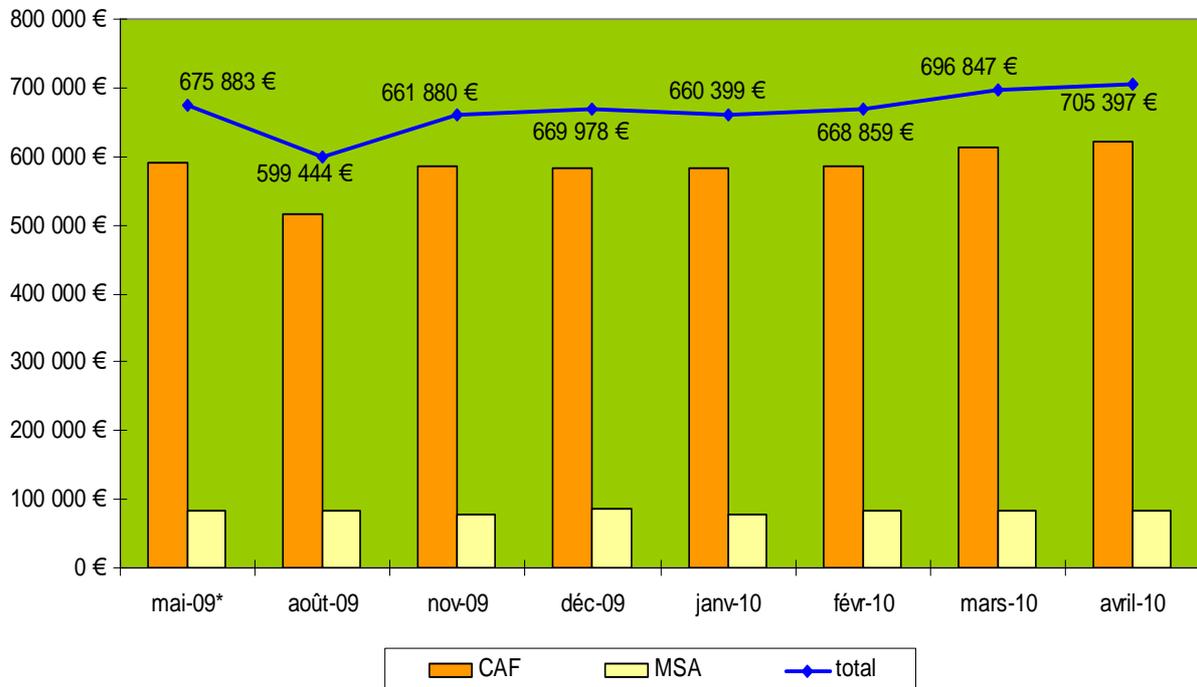
		RSA activité	RSA socle et activité	RSA socle	TOTAL	Augmentation / RMI et API au 31/05/2009
Août 2009	CAF	908	263	1 053	2 224	+60%
	MSA	43	57	152	252	
	Total	951	320	1 205	2 476	
Nov 2009	CAF	964	309	1 161	2 434	+82%
	MSA	163	80	137	380	
	Total	1 127	389	1 298	2 814	
Déc 2009	CAF	919	332	1 216	2 467	+86%
	MSA	190	79	144	413	
	Total	1 109	411	1 360	2 880	
Janv 2010	CAF	1 119	367	1 124	2 610	+96%
	MSA	192	81	150	423	
	Total	1 311	448	1 274	3 033	
Févr 2010	CAF	1 073	351	1 080	2 504	+89%
	MSA	201	74	140	415	
	Total	1 274	425	1 220	2 919	
Mars 2010	CAF	1 095	377	1 163	2 635	+99%
	MSA	201	86	157	444	
	Total	1 296	463	1 320	3 079	

Répartition du nombre de bénéficiaires par nature de RSA :



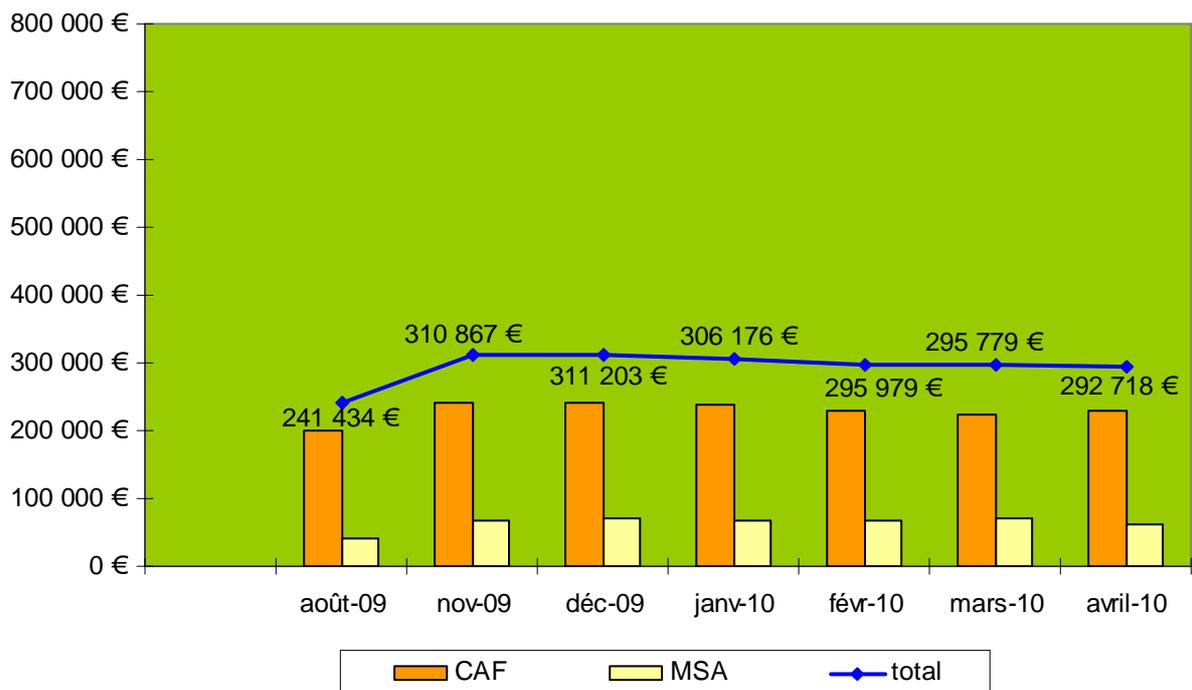
EVOLUTION DES MASSES FINANCIERES DANS LE CANTAL

RSA : « part Département »



* Mai 2009 : RMI +API

RSA : « part Etat »

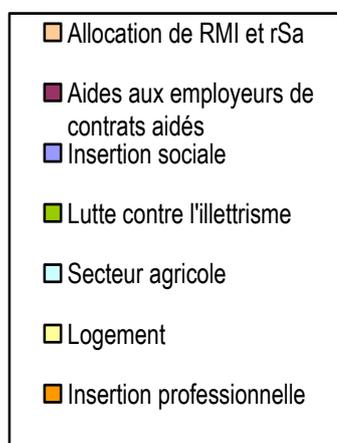
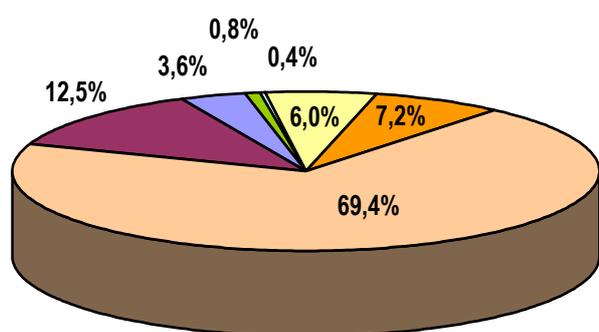


CREDITS RELATIFS A LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION EN 2009

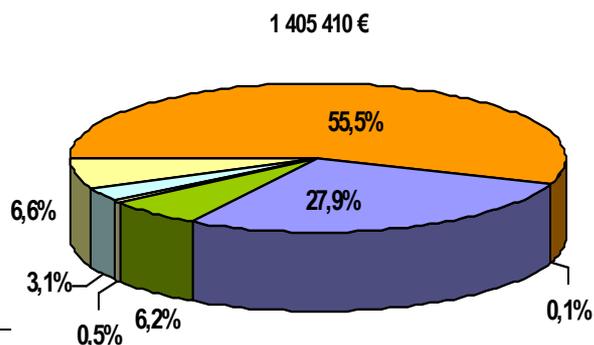
Tableau récapitulatif de l'ensemble des crédits (allocations et insertion)

Le RMI	3 700 460
- Montant de l'allocation versé	3 526 160
- Mesures d'intéressement	174 300
Le RSA	
- Montant de l'allocation versé (RSA socle) dont RSA socle majoré (ex allocation de parent isolé)	3 798 803 524 678
Les contrats aidés : aides à l'employeur	1 348 270
- Dans le cadre du CI-RMA	154 936
- Dans le cadre du contrat d'avenir	1 193 334
Les crédits départementaux d'insertion ¹	1 405 410
- Insertion sociale	392 080
- Lutte contre l'illettrisme	87 636
- Santé	7 675
- Secteur agricole	44 000
- Logement	92 676
- Formation - insertion professionnelle	780 471
- Information - communication	872
Fonds de Solidarité Logement	559 965

La politique départementale d'insertion



Répartition des crédits d'insertion hors Allocations et FSL



¹ Y compris les charges de personnel social

AIDE PERSONNALISEE DE RETOUR A L'EMPLOI (APRE)

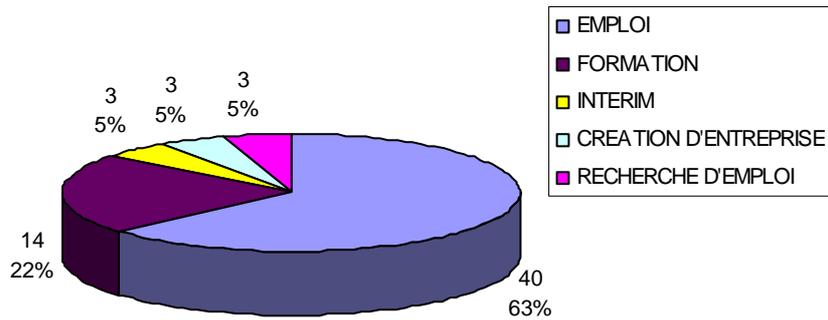
La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion institue dans son article 8 une « aide personnalisée au retour à l'emploi » (APRE). Elle peut être attribuée aux bénéficiaires du RSA relevant de l'obligation d'insertion en fonction de leurs besoins tels qu'appréciés par le référent chargé de leur accompagnement. L'APRE a pour objet, aux termes de la loi, de prendre en charge tout ou partie des coûts exposés par l'intéressé « à l'occasion de la prise ou la reprise d'une activité professionnelle que ce soit sous forme d'un emploi, du suivi d'une formation ou de la création d'une entreprise ».

L'APRE est financée par l'Etat via le fonds national des solidarités actives (FNSA). L'enveloppe déconcentrée de l'APRE a été versée au Conseil Général qui en assure le paiement aux bénéficiaires ou aux fournisseurs.

Nombre de personnes bénéficiaires de l'aide et montants engagés sur l'enveloppe déconcentrée, par le Département (décembre 2009 à mai 2010)

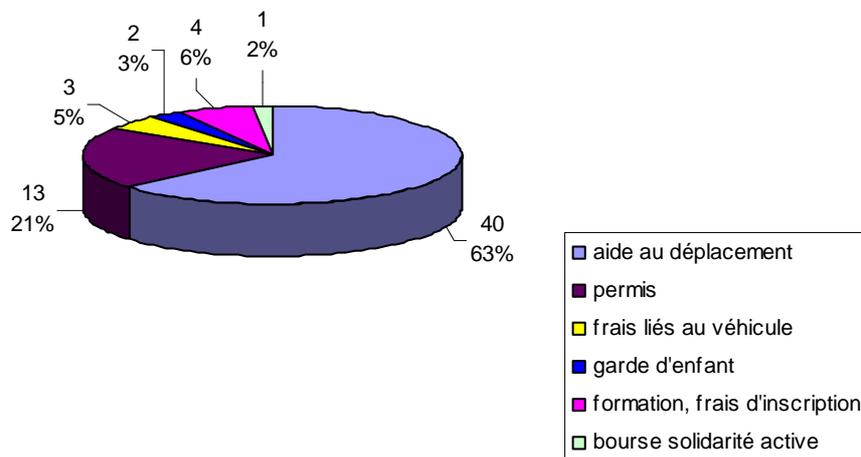
	CANTAL			
	F	H	Total H-F	Montants engagés
OBJET DE LA DEPENSE				
EMPLOI	26	14	40	
FORMATION	5	9	14	
INTERIM	0	3	3	
CREATION D'ENTREPRISE	2	1	3	
RECHERCHE D'EMPLOI	1	2	3	
Total bénéficiaires	34	29	63	
TYPE D'AIDE				
Aide au déplacement - emploi	16	13	29	11 502,46 €
Aide au déplacement -entretien d'embauche	0	1	1	455,00 €
Aide au déplacement -formation	4	6	10	4 198,00 €
Permis B	6	6	12	11 282,00 €
Autre permis	0	1	1	2 050,00 €
Bourse solidarité active	1	0	1	500,00 €
Frais d'inscription au concours	0	1	1	348,00 €
Contrôle technique	1	0	1	62,00 €
Garde d'enfant parent isolé	2	0	2	504,00 €
Formation qualifiante	3	0	3	3 389,00 €
Assurance véhicule	1	0	1	300,00 €
Réparation auto	0	1	1	484,68 €
			63	35 075,14 €

Répartition du nombre de bénéficiaires de l'APRE par motif d'attribution de l'aide

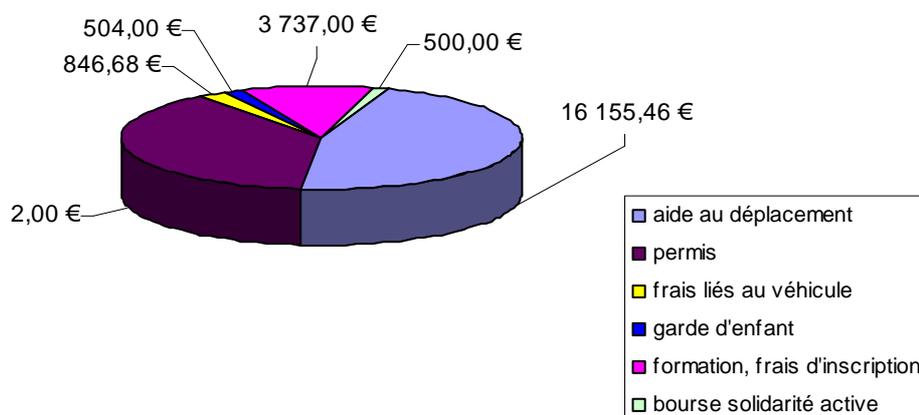


Répartition du nombre de bénéficiaires et des sommes engagées par type d'aide

Bénéficiaires par type d'aide



Sommes engagées par type d'aide



L'analyse des données relatives au RSA et à l'APRE contribuera à éclairer les choix concernant la politique départementale d'insertion et les équilibres à trouver entre l'insertion sociale et l'insertion professionnelle et leur financement.

AXES STRATEGIQUES 2010-2013

L'instauration du Revenu de Solidarité Active (RSA) s'est accompagnée d'une profonde modification de l'accompagnement des allocataires. La loi met la priorité sur l'insertion professionnelle et en désigne Pôle Emploi comme acteur principal et, subsidiairement, sur l'insertion sociale pour les personnes qui ne peuvent s'engager immédiatement dans une démarche d'emploi en raison de difficultés sociales temporaires.

Ceci conduit à structurer le Programme Départemental d'Insertion (PDI), qui a pour ambition de définir les objectifs prioritaires des trois prochaines années autour de deux axes majeurs :

I) L'insertion sociale

II) L'insertion professionnelle

Les objectifs stratégiques 2010 / 2013 s'inscrivent dans le prolongement des précédents PDI et sont enrichis du partenariat engagé en 2009 et 2010 pour la mise en place du RSA et notamment lors de la journée technique du 21 mai 2010.

I) INSERTION SOCIALE

Les constats faits au cours de la réunion partenariale du 21 mai concernant le profil du public rejoignent les conclusions de l'étude d'évaluation sur le dispositif d'insertion du RMI du Cantal qui avait été confiée au cabinet Passion en 2004. A cette occasion, une enquête sur la situation et les problématiques des publics RMI avait été lancée auprès des instructeurs. Il en ressortait que même quand les difficultés des bénéficiaires concernaient le domaine professionnel, elles étaient souvent assorties d'une problématique de santé, de manque d'autonomie ou de difficultés relatives à la mobilité.

Axe stratégique 1 : Lutter contre l'isolement des personnes ou familles en difficulté

Les acteurs du social reconnaissent qu'ils doivent impérativement aller vers ce public, établir un climat de confiance ce qui implique un travail sur du long terme et mettre en place un suivi personnalisé et individualisé de la personne et de sa famille.

A) La consolidation de l'existant :

- Maintenir les ateliers d'insertion sociale, créateurs de lien, en développer et diversifier les activités, élargir le public bénéficiaire en privilégiant la mixité sociale. Ces ateliers s'adressent à des femmes et des hommes en rupture de toute activité professionnelle et en situation de précarité et/ou d'isolement pour lesquelles l'adhésion à un groupe représente une première étape de réinsertion sociale. Dans un objectif premier de re-socialisation, les participants sont ainsi invités à partager, ponctuellement, des activités ayant trait à la vie quotidienne, à la participation sociale, à la culture et aux loisirs. Cette dynamique encourage la (re)prise d'autonomie, et participe de la prise de confiance en soi.
- Conforter l'action des techniciennes en intervention sociale et familiale auprès des bénéficiaires du RSA et en préciser les objectifs par la l'actualisation de la convention relative aux modalités de leur intervention.
- Soutenir les structures du type centres sociaux, réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS), centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) pour leur permettre d'assurer un accueil personnalisé .
- Permettre l'accès de tous à la culture et aux loisirs en étroite collaboration avec l'association « Cultures du cœur » qui collecte des places gratuites, offertes par différents partenaires, pour des manifestations culturelles, sportives ou de loisirs, afin de proposer aux personnes en situation de précarité ou d'exclusion, identifiées via des relais sociaux, conventionnés, d'y assister. Cette mise à disposition s'inscrit dans un accompagnement social à la famille pour lui permettre de découvrir ou de continuer à pratiquer différents loisirs qui ne lui seraient pas accessibles en raison de ses faibles revenus.

B) Les axes d'évolution :

- Soutenir des projets de développement social créateurs de lien pour compenser l'aspect individualiste de la société actuelle et amener les personnes à s'ouvrir sur leur environnement.
- Prendre en compte la précarisation du monde agricole, dans ses problématiques sociales et financières et aider les exploitants agricoles concernés dans leurs difficultés à s'adapter à la complexité administrative.
- Travailler sur la mobilité en étendant les possibilités d'aides financières, jusque-là réservées à l'insertion professionnelle, à l'insertion sociale, et en favorisant le co-voiturage.
- Etudier la possibilité d'étendre à l'ensemble du département l'action mise en place à titre expérimental sur le territoire de Saint-Flour ; celle-ci consiste à favoriser l'accès des enfants de bénéficiaires du RSA aux activités de sport et loisirs par une prise en charge des frais d'inscription à un club et des frais de déplacement.
- A partir de l'évaluation des expériences conduites sur l'arrondissement de Mauriac, concourir à la création de SEL (Système d'Echanges Locaux) pour aider les personnes en difficulté à créer du lien et ainsi favoriser la mixité sociale.

Axe stratégique 2 : Valoriser les savoir-faire des personnes et les rendre acteurs de leur projet

L'objectif est de renforcer la confiance de la personne en lui faisant prendre conscience de ses potentialités.

A) La consolidation de l'existant :

Maintenir des actions comme l'atelier d'insertion ELFE, la pratique d'arts plastiques dans le cadre de la Société Artistique du Cantal qui permettent de valoriser le savoir faire des personnes et favorisent la reprise de confiance en soi. Concernant cette dernière action, la convention signée en 2003 sera réactualisée et mettra l'accent sur l'importance de la fonction d'intégration que peut représenter la participation de personnes défavorisées à un atelier ouvert à tous ; en parallèle, l'effort de communication doit être amplifié pour inciter à la participation d'un plus grand nombre à ces ateliers.

B) Les axes d'évolution :

- Placer la personne au centre du projet qui la concerne, la responsabiliser dans ses choix et l'accompagner dans son évolution.
- Privilégier le travail par contrat, avec des engagements mutuels. Travailler cette notion de contrat pour que son contenu soit réellement débattu, négocié sur la base de liens de confiance et de considération envers l'individu.
- Favoriser la mise en place d'ateliers « théâtre forum » dont le financement serait assuré dans le cadre du dispositif APRE (aide personnalisée de retour à l'emploi).
- Mener des actions éducatives concernant des problématiques environnementales et citoyennes, comme par exemple l'action sur l'aire d'accueil des gens du voyage de la Touète à St-Flour relatif au tri des déchets et au respect de l'environnement, qui, au-delà de son objectif en direction des enfants, vise à rendre chacun des résidents de l'aire plus respectueux de son cadre de vie. Ce programme devra s'inscrire dans la durée pour aboutir à des changements de comportement.
- Organiser la représentation des bénéficiaires du RSA dans les équipes pluridisciplinaires en application de l'article L262-39 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Un appel à candidature sera effectué au cours du 4^{ème} trimestre 2010 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2011. Pour permettre à ces personnes de remplir pleinement leur mission, leur désignation devra s'accompagner d'une formation sur le RSA, ses modalités de mise en œuvre et sur leur rôle au sein de l'équipe, afin qu'ils soient des acteurs à part entière du dispositif.

Axe stratégique 3 : Favoriser le travail partenarial et établir une veille sociale concernant l'exclusion et la précarité

La mise en œuvre de l'accompagnement social dans le cadre du RSA ne peut se concevoir que dans le cadre d'un partenariat très étroit entre les différents acteurs.

A) La consolidation de l'existant :

- Poursuivre les réunions trimestrielles service insertion-service social de la Direction de la Solidarité Départementale (le chef de service social, les responsables de circonscription, les travailleurs sociaux RSA, le chef de service insertion et les chargés de mission insertion) en vue de coordonner l'action des acteurs de terrain que sont les travailleurs sociaux et d'échanger sur les pratiques avec le service insertion dans son rôle d'ingénierie du dispositif.
- Maintenir la concertation sur les territoires en s'appuyant en particulier sur le « groupe de correspondants », instance informelle qui, outre sa mission de préparation des dossiers présentés en équipe pluridisciplinaire, échange et fait des propositions concernant les dispositifs d'accompagnement (améliorations, mise en relation offre et demande...). Ce groupe est composé des Travailleurs Sociaux RSA, d'un Chargé de Mission Insertion, d'un Conseiller RSA de Pôle emploi, d'un secrétariat et éventuellement de personnes ressources comme l'ANPAA.
- Poursuivre l'implication dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), signé entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, la ville d'Aurillac, le Conseil Général et la Caisse d'Allocations familiales. Ce dispositif met en œuvre de façon concertée un projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

B) Les axes d'évolution :

- Favoriser le travail en partenariat entre les différents intervenants sociaux, en impliquant plus largement les bénévoles associatifs ; contribuer à la mise en place de réseaux de partenaires, lieux d'échanges sur les pratiques et projets.
- Établir, en lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, une veille sociale sur les problèmes d'exclusion et de précarité dans le domaine social en général, dans le domaine de la santé en particulier (état des lieux, ateliers thématiques). Son objectif serait de mieux cibler les besoins des populations concernées afin d'apprécier si les actions entreprises sont adaptées ou s'il faut les réajuster.
- Animer les équipes pluridisciplinaires dans leur rôle de formalisation des propositions relatives à l'ensemble de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et de l'action en faveur de l'insertion dans leur ressort, en particulier :
 - Évaluer les besoins d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA ;
 - Recenser l'offre disponible d'insertion et évaluer les possibilités d'évolution et de diversification ;

- Adresser des propositions en vue de l'élaboration du Programme Départemental d'Insertion ;
- Proposer au Conseil Général un programme local d'insertion ;
- Animer la politique locale d'insertion ;
- Proposer les mesures propres à favoriser ou à conforter l'insertion ;
- Examiner et donner un avis sur les projets d'actions d'insertion, notamment ceux dont le financement est à assurer par les crédits du département.

Pour ce faire, elles pourront associer à leurs séances toutes personnes susceptibles de leur apporter leur concours pour l'exercice de leurs missions.

Axe stratégique 4 : Développer la prévention en matière de santé et faciliter l'accès aux soins

Face à une précarité grandissante en matière d'hygiène de vie et de santé, tant physique que mentale, les travailleurs sociaux constatent également la difficulté de nombre de personnes pour accéder aux soins, qu'il s'agisse de difficultés liées à la mobilité, ou plus largement à leur isolement par rapport au reste de la population et au fait qu'elles ne placent pas la santé comme une préoccupation prioritaire dans la hiérarchie de leurs besoins.

A) La consolidation de l'existant :

La mise en oeuvre de la convention signée en 2006 avec l'AFAPCA pour la réalisation de bilans de santé tant physique que mentale ne permet plus d'offrir les mêmes accès aux bilans selon le domicile des bénéficiaires du RSA : il n'y a plus de médecin disponible pour effectuer ces vacations à Saint-Flour ; un médecin libéral intervient toujours sur l'arrondissement d'Aurillac et à Mauriac, c'est un médecin du Centre Hospitalier qui assure les consultations.

Le précédent PDI 2007/2010 proposait d'associer le Conseil Général à la réflexion pilotée par la CPAM sur la mise en place dans le Cantal d'un Centre de Santé. Or ce projet n'a pas abouti.

B) Les axes d'évolution :

- Pour engager les axes d'évolution qui suivent, structurer le partenariat :
 - avec la délégation territoriale du Cantal de l'Agence Régionale de Santé pour favoriser l'accès aux soins des personnes qui en sont le plus éloignées comme le prévoit le bilan du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS)
 - avec la CPAM
 - avec la MSA.
- Procéder à un état des lieux des actions d'information et de prévention en matière de santé. En effet, de nombreux ateliers de sensibilisation sur des thèmes tels que cuisine, alimentation, budget, diététique, pharmacie familiale, ... sont organisés par les centres sociaux, les missions locales, les ateliers et chantiers d'insertion et autres associations (APT, ANPAA, CODES...). Ce recensement de l'existant pourrait permettre d'utiliser ces ateliers thématiques en diversifiant l'origine des publics afin d'éviter la stigmatisation.

- Etablir une convention avec les centres hospitaliers, ayant pour objet la mise à disposition de médecins chargés de réaliser des consultations pour connaître et analyser les restrictions médicales à la réinsertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'orienter le cas échéant vers un suivi médical de droit commun. Par ailleurs cette convention pourrait permettre la mise en place d'une étude épidémiologique dans le but d'élaborer des actions spécifiques en matière de santé.
Dans un souci d'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire cantalien, la même convention pourrait être signée avec les centres hospitaliers d'Aurillac, de Mauriac et l'hôpital de Murat ; le centre hospitalier de Saint-Flour ayant fait savoir qu'aucun médecin ne pouvait actuellement assurer cette mission pour des raisons de disponibilité.
- Mener une réflexion avec les services de psychiatrie pour faciliter leur accès au public. Offrir aux services sociaux des secteurs de psychiatrie la possibilité d'être référents uniques afin d'éviter de scinder le suivi d'une personne déjà fragilisée par la maladie mentale.
- Prendre en compte les situations conflictuelles, amener les personnes vers des entretiens avec un psychologue afin d'être aidées à mieux appréhender les problématiques. L'application de la Convention avec l'AFAPCA permettant la réalisation de diagnostics et bilans psychologiques doit se poursuivre tant en ce qui concerne les rendez-vous individuels que les interventions collectives en Ateliers et Chantiers d'Insertion.
- Collaborer à la réflexion sur le projet de création d'un Centre de Santé, s'il est remis à l'ordre du jour.
- Envisager l'élargissement des aides à la mobilité pour faciliter l'accès aux soins.
- Initier un travail sur les possibilités d'allègement des démarches administratives et/ou des différents documents à fournir lors d'une demande d'accès à un dispositif, notamment au moyen de passerelles entre les différents organismes (exemple CAF/CPAM pour le renouvellement d'une CMU).

Axe stratégique 5 : La lutte contre l'illettrisme

Les difficultés à lire, écrire, comprendre un message simple de la vie quotidienne ne peuvent que freiner le retour à l'emploi, l'accès à une qualification ou une formation professionnelle, mais aussi tout simplement l'insertion sociale.

Le Département participe financièrement au développement des actions de lutte contre l'illettrisme et d'aide aux devoirs au titre des crédits départementaux d'insertion.

A) La consolidation de l'existant :

- Poursuivre le financement d'actions de lutte contre l'illettrisme en complément du programme « compétences clés » mis en œuvre et financé par l'Etat, en favorisant la répartition sur le territoire des actions pour permettre un accès facilité au public concerné.
- Maintenir l'aide aux frais de fonctionnement de l'école de la Maison d'Arrêt d'Aurillac.

B) Les axes d'évolution :

- Favoriser la mixité du public sur les différentes actions (jeunes orientés par les Missions locales, adultes orientés par Pôle Emploi ou par les travailleurs sociaux, qu'il s'agisse ou non de bénéficiaires du RSA).
- Utiliser, dans sa déclinaison sur le département du Cantal, l'étude en cours sur la région Auvergne, via la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), afin d'identifier les besoins sur l'ensemble du territoire.
- Engager une réflexion sur la complémentarité des actions de lutte contre l'illettrisme financées par le Conseil Général et l'Etat depuis que celui-ci a mis en place le 1^{er} janvier 2010 un dispositif dit « compétences clés » qui regroupe les anciens dispositifs « APP » et « Lutte contre l'illettrisme ». Ce dispositif impose une nouvelle répartition des publics précédemment concernés par les différentes actions de lutte contre l'illettrisme et de réactivation des savoirs de base.

Axe stratégique 6 : Le logement

Le 6^{ème} Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées 2007-2011 a fait l'objet d'un arrêté conjoint du Président du Conseil Général et du Préfet le 23 avril 2007. Il a pour vocation de rassembler les partenaires et les initiatives, de coordonner les dispositifs et les procédures qui concourent à répondre aux enjeux du logement des personnes défavorisées dans le département. Or l'engagement dans un parcours professionnel et le retour à l'emploi ne peuvent se réaliser que si un certain nombre de prérequis trouve une solution. Ainsi, différentes actions autour du logement participent à la résolution des freins périphériques à l'emploi en apportant une réelle plus value aux bénéficiaires.

A) La consolidation de l'existant

Les actions du PDI s'articulent autour de différentes thématiques qui participent tant de l'accès que du maintien dans le logement pour :

- Améliorer des logements inconfortables et/ou indignes (MOUS et/ou crédits d'insertion, spécifiques aux bénéficiaires du RSA).
- Participer à la production de nouveaux logements locatifs (PST).
- Maintenir le dispositif de sous-location porté par différentes associations (CLAJ, ANEF, PACT-Cantal).

- Adapter le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) aux exigences des évolutions législatives et réglementaires : Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile (PDAHI), Commission de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions (CCAPEX), Plan d'action départementale de Lutte contre l'Habitat Indigne (PLHI).

B) Les axes d'évolution

- Adapter et élaborer de nouvelles conventions partenariales, pour le maintien des fournitures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau (décret 2008-780).
- Améliorer la situation des ménages en situation de précarité énergétique, dans le cadre du FSL, par des actions d'accompagnement socio-énergétique des familles, confiées à un organisme spécialisé (prévention, information et conseils, montage technico-financier des travaux).
- Prévenir les situations d'expulsion, par un travail de concertation entre la Préfecture, les services sociaux départementaux, communaux et les bailleurs sociaux.
- Evaluer le 6^{ème} PDALPD (1^{er} semestre 2011).
- Préparer un nouveau plan qui couvrira la période juin 2011-juin 2015.

II) L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'offre d'insertion dans ce domaine est composée d'outils spécifiques au Département et d'actions conjointes avec l'Etat, Pôle emploi et la Région.

Axe stratégique 7 : favoriser l'accès et le retour à l'emploi

Si la question de l'accès ou du retour à l'emploi est considérée comme essentielle dans la lutte contre la pauvreté et la précarité et garant d'une autonomie réussie, les réponses sont multiples et complexes. Les étapes nécessaires à sa réussite comprennent l'identification des freins et des potentialités des bénéficiaires, l'assurance de la cohérence et du réalisme du projet, la formalisation des étapes et la présence d'un accompagnement vers et dans l'emploi.

A) La consolidation de l'existant :

- Promouvoir le Contrat Unique d'Insertion, notamment dans le secteur marchand par la mise en place d'actions de sensibilisation des entreprises au recrutement des bénéficiaires du RSA dans le cadre de recueil d'offres d'emploi ciblées.
- Améliorer l'offre d'insertion dans le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique dans les ateliers et chantiers d'insertion en l'élargissant à d'autres publics éligibles, par la mutualisation des moyens financiers et par une approche qualitative de l'accompagnement à l'emploi. C'est ainsi que sur le département des jeunes seront concernés à partir de 2010 à travers 10 parcours financés sur le Fonds d'aide aux jeunes.
- Poursuivre notre participation au PLIE porté par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour organiser des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour les bénéficiaires du RSA avec un accompagnement très renforcé.
- Assurer, en application de la convention Conseil Général - Pôle emploi du 15 avril 2010, des services nouveaux destinés à intensifier le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui sont orientés vers Pôle emploi, au-delà de l'offre de service de droit commun.

B) Les axes d'évolution :

- Mener un travail de terrain et trouver les bons ajustements avec Pôle emploi concernant les modalités pratiques d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA conformément à la convention d'orientation du 9 octobre 2009, signée entre le Conseil Général et Pôle emploi, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Plan Local d'Insertion et d'Emploi de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et l'Etat.

- Rapprocher l'insertion du monde de l'entreprise, notamment par le biais des périodes en immersion prévue dans le cadre des CUI et d'un travail en partenariat avec les chambres consulaires et les groupements d'employeurs.
- Lever les freins à l'emploi en améliorant le champ d'intervention de l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE), financée par le Fonds National des Solidarités Actives (FNAS) et confiée par l'Etat au Département. Attribuée aux bénéficiaires du RSA relevant de l'orientation, cette aide a pour objectif de lever les obstacles ponctuels à la reprise d'activité et couvrir tout ou partie des coûts exposés à l'occasion de la prise ou la reprise d'une activité professionnelle, que ce soit sous la forme d'un emploi, du suivi d'une formation ou de la création d'une entreprise. Elle peut concerner des dépenses de transport, d'habillement, de logement, d'accueil de jeunes enfants, d'obtention d'un diplôme, licence, certification ou autorisation qu'implique une activité professionnelle. Elle pourra également intervenir pour la valorisation de l'image et de l'estime de soi.
- Adapter l'offre d'insertion aux bénéficiaires du RSA majoré en prenant en considération la présence au foyer de jeunes enfants et de ce fait les problèmes de garde ; aux spécificités inhérentes à la communauté des gens du voyage ; aux auto entrepreneurs et aux jeunes concernés par l'extension du RSA aux moins de 25 ans à compter de septembre 2010.
- Développer les outils favorisant le savoir-être, permettant de s'approprier une meilleure image de soi et privilégiant les actions centrées sur la personne, notamment le coaching professionnel.
- Améliorer la mise à disposition de véhicules automobiles et de deux roues sur l'ensemble du département par l'intermédiaire de structures relais dans les arrondissements.

Axe stratégique 8 : sécuriser le parcours professionnel

Face aux trajectoires professionnelles souvent discontinues, la sécurisation du parcours professionnel a pour objet de faciliter les transitions entre les différentes étapes qu'une personne confrontée à des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi est amenée à rencontrer au cours de son existence. L'accompagnement professionnel et la mobilisation de la formation professionnelle contribuent à cette sécurisation.

A) La consolidation de l'existant :

- Garantir un accompagnement social et professionnel par un référent unique. Ce référent réalise le diagnostic individuel ; il mobilise les actions d'insertion et est le garant du parcours d'insertion du bénéficiaire.
- Améliorer le parcours et, en liaison avec Pôle emploi, les modalités d'agrément IAE ainsi que la relation avec le monde de l'entreprise.
- Accompagner les créateurs d'entreprises et les chefs d'entreprises en lien avec les chambres consulaires, dans le cadre de conventions déjà existantes avec le Conseil Général, Pôle emploi et CAP développement, et le cas échéant d'autres organismes de conseil et d'accompagnement.

- Favoriser l'insertion des exploitants agricoles, par une meilleure prise en charge de leurs difficultés spécifiques dans une perspective de lutte contre la pauvreté, de maintien de l'activité en milieu rural et, si possible de la préservation de leur outil de travail. Dans le cadre de la convention existante avec la Chambre d'Agriculture en appui à l'intervention du service social de la MSA et en articulation avec le dispositif « Agriculteurs En Difficulté » trois objectifs sont recherchés : 1) déterminer et mesurer la nature des difficultés ; 2) proposer des solutions adaptées à chaque cas particulier ; 3) accompagner leur mise en œuvre.
- Favoriser la formation des bénéficiaires du RSA en contrats aidés hors ateliers et chantiers d'insertion avec le concours de l'Association pour la Formation et l'Accompagnement des Personnes en Contrats Aidés (AFAPCA).
- Poursuivre l'action de préparation des concours du secteur sanitaire et social avec la Maison Familiale rurale de Massalès (Saint-Flour et également son antenne d'Aurillac).
- Offrir à de jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans, sortis du système scolaire en situation d'échec, sans diplôme ni qualification, et issus de milieux défavorisés, des lieux privilégiés d'éducation spéciale capables à partir d'une approche pédagogique individualisée, de mettre en place de nouvelles dynamiques éducatives, tel que l'école de la 2^{ème} chance (E2C).
- Donner la possibilité aux bénéficiaires du RSA qui le souhaitent de s'engager dans une démarche active de validation des acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification...". La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un acte officiel par lequel les compétences acquises par l'expérience sont reconnues comme ayant la même valeur que celles acquises par la formation.

B) Les axes d'évolution :

- Améliorer la sortie vers l'emploi des personnes recrutées en contrats aidés dans les ateliers et chantiers d'insertion en privilégiant la formation et la professionnalisation par le dispositif PAPPE-ACI (PARcours Professionnel Pour l'Emploi en Ateliers et Chantiers d'Insertion). Son objectif est de former et qualifier entre 80 et 100 salariés par an et de permettre à 25 % de ces derniers, d'intégrer un emploi durable à l'issue d'un parcours PAPPE-ACI, en se centrant sur des métiers porteurs comme, par exemple, les travaux paysagers et espaces verts, le service à la personne, et les métiers de la propreté et de l'entretien.
- Développer le travail en réseau et la mutualisation des moyens notamment dans le cadre de DEF1 Cantal mis en place par le Conseil Régional qui a vocation à favoriser la formation des salariés en contrats aidés hors ateliers et chantiers d'insertion.
- Encourager la mise en place d'outils de préparation du code de la route pour les publics les plus en difficulté pour l'obtention du permis de conduire, à travers des dispositifs comme la réactivation des savoirs de base.
- Aider à la pérennisation de l'emploi non salarié en développant une palette d'outils adaptés visant à l'amélioration des aspects ventes, à la recherche de débouchés, à l'ouverture de nouveaux marchés...
- Mobiliser les employeurs quant à leur responsabilité vis-à-vis de la mise en œuvre du droit individuel à la formation (OPCA).

- Permettre une concertation régulière sur les besoins et l'offre de formation spécifiques à l'insertion en utilisant les « groupes de correspondants » (cf axe stratégique 3 A) comme lieu d'échange (2 à 3 fois par an).
- Accompagner la professionnalisation des bénévoles « acteurs de l'insertion » et/ou la formation des salariés des structures employant du personnel en insertion, en se rapprochant du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) du Cantal, outil départemental qui appuie les initiatives territoriales d'utilité sociale, en soutenant particulièrement les projets porteurs d'emploi.

Axe stratégique 9 : développer l'offre d'insertion adaptée

Vingt ans après la mise en place du RMI, la création du revenu de solidarité active (RSA) a vocation à donner une impulsion nouvelle à l'insertion. Elle s'est effectuée dans un contexte d'évolutions institutionnelles, telles la création de Pôle emploi, l'application de la nouvelle loi relative à la formation professionnelle ou, celle à venir, de la réforme territoriale. Si cette mise en œuvre du RSA intervient dans un contexte économique peu favorable, le développement des politiques d'insertion n'a jamais cessé d'être au cœur des préoccupations du Département. Si le dispositif RMI a bénéficié d'un investissement renforcé du volet insertion professionnelle, celui du RSA encourage également l'approche individualisée de l'insertion et privilégie une organisation partenariale. Ainsi l'offre d'insertion se caractérisera non seulement par la complémentarité avec les dispositifs de droit commun mais aussi par des actions adaptées, développées pour répondre à des besoins particuliers, insuffisamment ou non couverts par l'offre classique.

Les axes d'évolution :

- Utiliser et développer les clauses sociales (article 14, 30 et 53-1 du Code des Marchés Publics), pour les marchés publics du Département dans le cadre de la démarche « Agenda 21 ».
- Optimiser les dispositifs de formation professionnelle en privilégiant, sur les petits territoires, les actions valorisant des compétences transversales d'un métier à un autre ainsi que les formules se rapprochant de l'alternance et du principe des entrées et sorties permanentes.
- Proposer aux bénéficiaires du RSA qui le souhaitent, des actions collectives favorisant la dynamique de groupe, l'amélioration et l'acquisition de méthodes de recherche d'emploi ainsi qu'une meilleure connaissance du marché du travail telles que les clubs de recherche d'emploi organisés par Pôle emploi.
- Associer les branches professionnelles dans les actions de formation sur la découverte et la représentation des métiers et concourir à l'émergence de nouveaux métiers.
- Mutualiser les échanges et les partages de bonnes pratiques et d'expériences infra et inter départementaux afin de capitaliser, d'améliorer, ou de renforcer les réponses face à la complexité des prises en charge individuelles faisant participer une grande diversité d'intervenants aux différents stades du parcours.
- Concourir à la réalisation de la troisième tranche du chantier d'insertion organisé par le Plan Local d'Insertion et d'Emploi (PLIE) de la Communauté d'Agglomération du Bassin

d'Aurillac visant à l'amélioration des berges de la presqu'île de Puech des Ouilhes et dont l'objectif d'insertion sera centré sur le développement personnel et la construction de projet de vie.

- Développer le partenariat avec Cap emploi afin d'adapter l'offre d'insertion aux travailleurs handicapés bénéficiaires du RSA.
- Mobiliser le Fonds d'Aide au Développement de l'Artisanat et du Commerce (FADAC), pour permettre aux structures de l'insertion par l'activité économique de développer leurs activités.

EVALUATION

L'ÉVALUATION DU PDI

Pour construire et améliorer l'efficacité de la politique d'insertion du Département, l'évaluation du Programme Départemental d'Insertion sera élaborée et mise en œuvre à partir d'outils et de critères définis dans le cadre d'un comité d'évaluation, présidé par le Vice Président du Conseil général chargé de l'Insertion ou son représentant et comprenant notamment des représentants des signataires du Pacte Territorial d'Insertion, des bénéficiaires du RSA, des membres des équipes pluridisciplinaires et des personnes ressources dans le domaine de l'expertise des politiques sociales.

L'évaluation sera conduite selon deux approches :

- Une approche participative : l'élaboration et la création des outils seront mises en œuvre de manière collective avec les travailleurs sociaux, les partenaires et les bénéficiaires du RSA ;
- Une approche dynamique tout au long du PDI, afin d'effectuer tout ajustement nécessaire ; elle pourra nécessiter l'adaptation des outils élaborés.

ANNEXES

ANNEXE 1 : JOURNEE PARTENARIALE DU 21 MAI 2010

COMPTES-RENDUS DES ATELIERS

ATELIER « INSERTION SOCIALE »

COMPOSITION DE L'ATELIER

Chef de file	André DRUBIGNY, Chef de Service Jeunesse sports et cohésion sociale, DDCSPP
Animateur	Maryse GEORGES, Chef du Service Insertion, CG15
Prise de notes	Bernadette DUMAS, Service insertion CG15

➤ Pierre MICHEL	Directeur du Centre Social de Marmiers
➤ Dominique CIRIANI	Conseillère Technique, Fédération ADMR
➤ Dominique PICARROUGNE	Adjointe à la responsable de l'action sociale de la MSA Cantal
➤ Isabelle ROMIEU-CLAVILIER	Responsable de l'action sociale de la MSA Cantal
➤ Nelly FAUCHER	Adjointe au Maire de Mauriac, Chargée des Affaires Sociales
➤ René CLAVILIER	Animateur, RERS de Saint-Flour
➤ Catherine LAVIALLE	Travailleur Social RSA, circonscription de Mauriac, CG15
➤ Catherine BUDAIN	Responsable Circonscription d'Action Sociale de Mauriac, CG15
➤ Anne-Sophie BOBEY	Animatrice, RERS du Pays de Murat
➤ Gisèle GRAMOND	Travailleur Social RSA, Circonscription de Saint-Flour, CG15
➤ Céline ZACHARIE	Travailleur Social RSA, Circonscription Aurillac Sud, CG15
➤ Valérie LACOSTE	Travailleur Social RSA, Circonscription Aurillac Sud, CG15
➤ Claude MOROT	Directeur de l'ANEF Cantal
➤ Dominique BOUSQUET	Directeur d'ACCENT Jeunes
➤ Sophie MARRONCLE	Travailleur Social, CCAS d'Aurillac
➤ Claudine FLEY	Directrice du Centre Social Culturel d'Arpajon-sur-Cère
➤ Caroline LUGOL	Directrice du Centre Social de la Vallée de l'Authre
➤ Jean-Michel LAC	Directeur du Centre Social ALC Quartier Ouest
➤ Olivier LACOSTE	CAF 15

Constats	Orientations	Actions proposées
<p>Face à une précarité en progression, les familles ont tendance à se replier sur elles-mêmes : les acteurs de terrain constatent que les personnes ne sollicitent pas toujours de l'aide, ne répondent pas non plus à des sollicitations d'où, par exemple les difficultés pour les mobiliser sur l'accès aux loisirs. En grande difficulté de compréhension des logiques administratives, elles négligent de se rendre dans les administrations, de répondre à différents courriers administratifs et ne font pas valoir leurs droits.</p> <p>Il existe des problèmes importants de mobilité dans le domaine social, qu'ils soient géographiques (absence de moyens de transport en milieu rural) ou psychologiques (difficultés à se déplacer en milieu urbain et périurbain, à utiliser les transports en commun).</p> <p>Le service social de la MSA est amené à rencontrer une population d'exploitants agricoles en grandes difficultés, jusque là inconnue de ce service.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs du social doivent impérativement aller vers ce public, établir un climat de confiance ce qui implique un travail de long terme, mettre en place un suivi personnalisé et individualisé de la personne et de sa famille. • Créer du lien social pour compenser l'aspect individualiste de la société actuelle ; • Prendre en compte la précarisation du monde agricole (problématiques sociales, financières et complexité administrative chez les agriculteurs). 	<ul style="list-style-type: none"> - La ligne directrice doit être d'« aller vers..... » et ne pas se satisfaire de permanences ou autres lieux d'accueil. - Les cinq centres sociaux du département représentent une passerelle entre ce public en très grande précarité et les institutions. - L'accompagnement par les travailleuses familiales, a pour objectif d'aider les familles à se rendre dans les différents organismes (épicerie sociale, consultations médicales, dans les administrations etc...). - Développer les activités des RER pour rompre l'isolement, retrouver la confiance en soi. - Mise en place de SEL (Système d'Echanges Locaux) pour aider les personnes en difficultés à créer du lien social avec les institutions, et privilégier la mixité sociale. - Création de centrale de mobilité, favoriser le système de co-voiturage et ainsi la solidarité en réseaux. - Envisager de consacrer des crédits d'insertion, pour des déplacements sociaux ou médicaux sur le département. - L'association « Cultures du Cœur » permet aux familles d'accéder à des spectacles gratuitement dans le cadre d'un accompagnement.
<p>Les intervenants sociaux sont confrontés aux mêmes types de difficultés dans leur pratique et n'ont pas suffisamment la possibilité d'échanger entre eux pour mettre en place des modes d'intervention plus appropriés et concertés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le travail en partenariat • Etablir une veille sociale sur les problèmes d'exclusion et de précarité 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des réseaux de partenaires qui sont confrontés aux mêmes difficultés, qui seraient des lieux d'échange entre les partenaires et le tissu associatif. Le travail en réseaux nécessite de savoir quelles sont les missions de chacun et ses méthodes d'intervention.

<p>Ils constatent également un cumul d'intervenants dans certaines familles dont l'action n'est que partiellement coordonnée, Il est également important de repérer les phénomènes de précarité. Les partenariats professionnels -bénévoles associatifs sont à développer</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une instance de veille sociale destinée à prévenir la ghettoisation d'une partie de la population. Cet observatoire servirait également à définir la notion d'accompagnement social, quels sont les moyens et le coût de l'insertion sociale. - Pour faire face aux contraintes budgétaires, il faut cibler les besoins des populations, et tenir compte de la justesse des démarches entreprises. - Envisager un suivi individualisé avec un référent unique dans la durée. Exemple dans le cadre du RSA, la personne est orientée soit vers Pôle Emploi, ou vers un service social.
<p>La personne n'est pas suffisamment placée au centre du projet qui la concerne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le savoir-faire des personnes, les rendre acteurs de leur situation, 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier le travail par contrat avec des engagements mutuels. Travailler cette notion de contrat pour que son contenu soit réellement débattu, négocié sur la base de liens de confiance et de considération envers l'individu. - Des actions comme l'atelier d'insertion ELFE, la Société Artistique, les Clownologues. Permettent de valoriser le savoir faire des personnes, dédramatiser les situations conflictuelles, amener le groupe vers des entretiens avec un psychologue afin d'être aidé à mieux appréhender les problématiques. <p>Mettre en place un chantier permanent, à la carte, qui servirait de réentraînement progressive pour accéder à l'emploi.</p>

ATELIER « SANTE »

COMPOSITION DE L'ATELIER :

Chef de file	Délégation territoriale ARS (excusée)
Animateur	Jocelyne MAZARGUIL, Chargée de mission insertion, CG15
Prise de notes	Jocelyne MAZIERES, Service insertion CG15

➤ Eliane BALDY	CAF
➤ Christine MARTIAL	Travailleur social RSA, circonscription d'Aurillac, CG15
➤ Georges MARY	Trésorier de l'ANPA 15
➤ Marinette MAURY	Travailleur social, circonscription Mauriac, CG15
➤ Isabelle MAYONOBÉ	UDAF
➤ Paule PUECHBROUSSOU	Bleuets Regain
➤ Jean-Michel RIX	AICV
➤ Jocelyne TIBLE	Secrétaire chargée de documentation CODES 15
➤ Marie-Hélène VIGNAU	Mission locale des Hautes Terres et Nord Ouest Cantal

Les participants à cet atelier ont, en premier lieu, procédé à un état des lieux de l'existant et un certain nombre de constats ont été faits.

Référence est faite au rapport sur la santé dans le monde (2008) de l'OMS qui déclare que « les inégalités de santé sont politiquement, socialement et économiquement inacceptables ».

➤ **Les constats :**

- Le constat est fait d'emblée sur la grande précarité du public en matière d'hygiène de vie et de santé, qu'il s'agisse de santé physique ou mentale ;
- Le précédent PDI 2007-2009 proposait une réflexion sur la mise en place dans le Cantal d'un Centre de Santé qui n'a pas abouti ;
- L'aggravation de la situation, dans le Cantal, en matière de démographie médicale qui rend difficile le suivi des populations fragiles, en raison de la charge de travail de plus en plus importante des praticiens, et plus particulièrement l'absence de médecin sur l'arrondissement de Saint-Flour pour réaliser les bilans de santé dans le cadre de la convention qui existe entre le Département et l'AFAPCA ;

- La nécessité de maintenir cette convention qui permet par ailleurs la réalisation de diagnostics et bilans psychologiques ;
- L'importance de la mise en place d'un travail de prévention et d'information du public ;
- L'allègement des délais d'attente pour les rendez-vous avec les services de psychiatrie, au vu des difficultés pour mobiliser les patients ;
- L'isolement, l'enclavement de notre territoire, liés aux difficultés financières des bénéficiaires du RSA posent de réels problèmes de mobilité pour l'accès aux soins ;
- La complexité de certaines démarches administratives constitue un autre frein à l'accès aux soins.

➤ **Les expériences menées sur le terrain :**

- Expérience menée à l'atelier ELFE : un médecin était présent sur l'atelier ½ journée par mois sur la base du bénévolat. Ce médecin proposait outre une consultation médicale, des conseils d'orientation vers des médecins spécialistes ou généralistes, mais surtout un temps d'écoute adapté à chacun.
- Dans ce même atelier, un projet doit voir le jour à l'initiative de 4 ostéopathes d'Aurillac qui proposent leurs compétences : des consultations seraient organisées à tour de rôle dans leurs cabinets respectifs, et sans rémunération. Reste à régler les modalités d'organisation.
- Les interventions collectives d'un psychologue dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion permettent de dédramatiser les situations conflictuelles, et d'amener les personnes vers des entretiens individuels afin d'être aidées à mieux appréhender leurs problématiques.
- Les gestionnaires de l'AFAPCA ont dû se montrer vigilants pour ne pas transformer les rendez-vous destinés aux bilans avant l'orientation vers le droit commun, en suivis réguliers. La fragilité du public concerné par ces rendez-vous ne les incite pas à accepter facilement une nouvelle orientation : pour autant une limite de 4 / 5 entretiens doit pouvoir permettre à l'intéressé de franchir cette étape avec le psychologue.
- Des ateliers de sensibilisation sur des thèmes, tels que cuisine, alimentation, diététique, budget, pharmacie familiale....etc. sont organisés par les centres sociaux, les missions locales, les ateliers et chantiers d'insertion et autres associations (APT, ANPAA, CODES...).

➤ **Les propositions :**

- Engager un partenariat avec les différents acteurs de la santé au plan départemental.
- La création d'un centre de santé en liaison avec les partenaires.

- Par souci d'unité de traitement pour tous les bénéficiaires du RSA sur l'ensemble du territoire cantalien, envisager la signature d'une convention avec les centres hospitaliers dans chacun des trois arrondissements, ayant pour objet de connaître et analyser les restrictions médicales concernant l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Elle permettrait, dans le cadre de l'élaboration des contrats d'insertion, aux référents qui rencontrent des difficultés lorsqu'un problème de santé limite les possibilités d'insertion de la personne (inadéquation entre le travail envisagé et son état de santé) de pouvoir les orienter vers un médecin.

L'appui technique d'un médecin permettrait également d'établir un parcours d'insertion cohérent et adapté.

Il ferait par ailleurs le lien avec le référent du bénéficiaire et l'équipe pluridisciplinaire.

D'autre part, les bénéficiaires du RSA qui ont des problèmes de santé, ne font pas toujours l'objet d'un suivi. Dans ce cas, les interventions du médecin viseraient à les orienter vers des soins de droit commun.

Enfin, ces médecins pourraient concourir au travail de recensement des besoins en matière de santé des bénéficiaires du RSA de façon à pouvoir proposer des solutions plus adaptées.

- Au titre de la prévention et de l'information, procéder à un état des lieux des ateliers thématiques, ce qui permettrait de les recenser avec exactitude, d'éviter leur multiplication, et d'utiliser l'existant pour y inclure des publics différents. Ainsi, cela éviterait de stigmatiser les populations et de multiplier des dispositifs.
Le but serait donc de créer des actions collectives d'insertion sociale, ouvertes à tous les publics quelles que soient leurs difficultés et sans condition d'âge.
- Elargir à l'ensemble des Ateliers et Chantiers d'Insertion du département, l'organisation d'interventions collectives d'un psychologue, en application de la convention conclue avec l'AFAPCA.
- Travailler avec les services de psychiatrie pour faciliter leur accès au public.
- Proposer l'élargissement des aides à la mobilité en matière de santé.
- Viser à un allègement des démarches administratives.

ECHEANCIER

ANNEE	TYPE D'ACTION
2010	Convention avec les centres hospitaliers Amélioration de la Convention avec l'AFAPCA (psychologues) Aide à la mobilité pour faciliter l'accès aux soins
2011	Ateliers thématiques Allègement des démarches administratives
Indéterminée	Reprise de la réflexion sur la création d'un Centre de Santé Partenariat avec les services de psychiatrie

ATELIER « FORMATION »

COMPOSITION DE L'ATELIER

Chef de file	Didier GALLO, Chef de Service Formation, Conseil Régional d'Auvergne
Animateur	Elisabeth SAUMON, Chargée de mission insertion, CG15
Prise de notes	Cathy IZOULET, Service insertion CG15

- Elisabeth BOUSQUET Directrice du CIBC 15
- Véronique BASSINOT Responsable AFAPCA
- Marianne MUNICH Coordinateur PAPPE - ACI
- Elise BESSET Conseil Régional d'Auvergne
- Nadine CASTEL Conseil Régional d'Auvergne
- Corinne BOIVIN Conseillère Pôle emploi Aurillac
- Alain LACROIX Président CAPEB 15 UPA
- Thérèse BOS Directrice CAPEB 15 UPA
- Christophe REITER Responsable service IAE, Unité territoriale 15 Direccte
- Bernard VINEL Président délégation Cantal du Secours Catholique
- J-Louis CHARBONNIER Chef des services formation et développement économique, Chambre de Métiers du Cantal
- Anne-Marie BOISSIERES CFDT

Déroulement de l'atelier :

Matin : Balayage du PDI précédent en deux thématiques :

Actions d'accompagnement social et/ou intermédiaires entre l'insertion sociale et professionnelle

Objectif : lever les freins à l'insertion professionnelle

Ateliers d'insertion sociale

Actions en direction des gens du voyage

Accès à la culture et aux loisirs

Logement

Actions relatives à la santé

Savoir de base et lutte contre l'illettrisme

Mobilité

Actions expérimentales « Image de Soi »

Actions d'accompagnement professionnel (Insertion professionnelle et Formation)

Insertion professionnelle

Les contrats aidés

Dispositif d'accompagnement des créateurs d'entreprise

Secteur agricole

Formation

L'école de la deuxième chance

Actions confiées à l'AFAPCA
Préparation aux concours du secteur sanitaire par La Maison Familiale et Rurale de Massalès à Saint-Flour.

Après-midi : Préparation du PDI 2010 – 2013

Bilan :

Constats	Axes d'évolutions	Propositions
<p>Un « décalage » entre les « besoins » exprimés par les représentants d'employeurs (secteur privé) – CAPEB, Chambre de métiers et les actions proposées dans le cadre d'un parcours d'insertion. <i>« le social c'est bien mais nous on a besoin de ...gens performants, qui arrivent à l'heure... »</i></p> <p>l'absentéisme est un problème important au niveau des PME Une personne en difficulté a plus sa place dans une petite PME qu'une grande.</p>	<p>Répondre aux besoins des entreprises</p> <p>Accompagner le retour à l'emploi durable des bénéficiaires du RSA, dans leur parcours d'insertion</p>	<p>Mettre en œuvre des partenariats avec les acteurs de la formation, basés sur la complémentarité des acteurs : Conseil Régional, Pôle Emploi et OPCA pour permettre la qualification des personnes les plus éloignées de l'emploi.</p> <p>Rapprocher l'insertion du monde de l'entreprise (périodes en immersion)</p> <p>Prospecter les entreprises (dispositif PAPPE-ACI)</p>
<p>Dans le département du Cantal, la problématique d'insertion tourne autour de la personne très loin de l'emploi. Pour certains bénéficiaires RSA, il y a des problèmes de santé, manque de cadre (doit apprendre à se lever tôt le matin) ; le problème de « look » de la personne</p> <p>Actions « image de soi » menées à titre expérimental dans le PDI 2007-2010, à reconduire et développer</p> <p><u>Les freins à l'entrée en formation</u></p> <p>Peur de l'échec : Personnes en « rupture scolaire », même ancienne</p>	<p>Permettre à des bénéficiaires d'améliorer leur « image de soi » en levant les freins liés à des difficultés à communiquer et/ou la présentation physique (remobilisation).</p> <p>Nécessité de reprendre les fondamentaux afin de favoriser l'intégration de la personne vers un emploi (savoirs de bases)</p> <p>Placer l'emploi au cœur de l'insertion en repensant l'articulation entre l'accompagnement social et l'accompagnement professionnel</p>	<p>Développer les outils favorisant le savoir-être,</p> <p>Accompagnement régulier et personnalisé (apparenté au coaching)</p> <p>Actions de groupe (ateliers théâtre, jeux de rôles)</p> <p>Réactiver les savoirs de bases (lutte contre l'illettrisme ; école de la deuxième chance...</p> <p>Développer l'alternance et les formules qui permettent au bénéficiaire d'avoir un statut valorisant.</p> <p>Faire valoir le Droit à la formation</p>

<p>Motivation : pour le métier proposé / se former pour « passer le temps ». Intérêt des bilans de compétence.</p> <p>Statut et rémunération durant la formation : la Région ne donne pas le statut formation rémunérée à une personne salariée ; donc le problème se pose pour les personnes bénéficiaires du RSA activité et/ou en CUI.</p>	<p>Formation collective / approche individuelle</p> <p>« statut » des personnes en formation</p>	<p>(OPCA)</p>
<p><u>Mobilité</u></p> <p>L'absence de permis et / ou de véhicule (en état de marche) est pénalisante pour de nombreux métiers et a fortiori pour se rendre sur son lieu de formation</p> <p>Pour la région l'aide à la mobilité est incluse dans la rémunération des stagiaires de la Formation.</p>	<p>La question de la <u>mobilité</u> est prépondérante et transversale à toute question d'insertion</p>	<p>Maintenir les actions visant l'obtention du permis de conduire (remises à niveau, aides directes...)</p> <p>Maintenir les aides à la mobilité dans le cadre des formations.</p> <p>Améliorer le dispositif DEESSE</p> <p>Faciliter l'accès aux véhicules sur l'ensemble du département (parc de véhicules St Flour et Mauriac)</p> <p>Satisfaire les besoins en période hivernale : Parc de voitures sans permis</p>
<p><u>Accompagnement dans le parcours d'insertion professionnelle</u></p> <p>Bonne image et bons résultats du système de l'alternance</p> <p>Demande d'un suivi plus proche du salarié surtout s'il existe déjà un problème employeur – salarié : les dispositifs existent, mais souvent sollicités lorsque les problèmes sont déjà installés</p>	<p>Aller plus loin dans la relation avec les employeurs</p> <p>S'appuyer sur des structures capables de capter du financier (mutualisation des fonds de formation) et du partenariat</p>	<p>Privilégier les formules se rapprochant de l'alternance</p> <p>Repenser le système de tutorat</p> <p>Trouver le juste milieu entre réponses aux besoins individuels et actions collectives (partenariat AFAPCA)</p>
<p><u>Accès des bénéficiaires à la formation</u></p> <p>Diversité du public concerné y compris sous le même vocable « RSA » et par rapport à la compétence du département (objectif PDI)</p> <p>80 à 90 % des crédits formation « Région » sont destinés aux personnes en</p>	<p>Offre de formation doit être ciblée selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès à la formation « droit commun » des bénéficiaires du RSA. • Accès à la formation des bénéficiaires du RSA salariés ayant une activité très réduite. • Accès à la formation des bénéficiaires du RSA salariés en 	<p>Activer des accès à la formation pour les personnes ne relevant pas du « droit commun »</p> <p>Utiliser les 10 % « dérogatoires » dans le dispositif régional</p> <p>Mobiliser les crédits spécifiques : APRE et Crédits d'insertion</p> <p>Mobiliser les employeurs, sur leur responsabilité vis-à-vis de la</p>

<p>recherche d'emploi (inscrites à Pôle Emploi).</p> <p>Les entreprises (63 % des entreprises du cantal sont des TPE essentiellement en milieu rural) éprouvent des difficultés à libérer les personnes et à financer le temps des formation.</p>	<p>Contrat Unique d'Insertion (CUI) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bénéficiaires du RSA en CUI – CAE <u>dans les ateliers ou chantiers d'insertion.</u> - Les bénéficiaires du CUI – CAE ou CIE <u>hors ateliers ou chantiers d'insertion.</u> 	<p>formation (OPCA)</p> <p>Mobiliser les dispositifs existants : Pour les CUI – CAE en ACI : PAPPE –ACI (Etat) Pour les CUI – ACI : DEFI cantal (Région)</p>
<p><u>Représentation des métiers</u></p> <p>Les demandes des publics différent de la réalité du marché du travail local (actuellement la demande est importante au niveau informatique – électronique qui offre peu de débouché dans le département).</p> <p>Durabilité des emplois dans les secteurs d'activité proposés (services à la personne, hôtellerie restauration en particulier): temps partiels, rémunération faible, saisonnalité ...</p> <p>Métiers de l'aide à domicile : Succès de l'opération « Massales » sur les métiers de l'aide à domicile à St Flour, (alternance, activité réelle et professionnelle, statut « salarié »)</p> <p>Secteur du bâtiment: la CAPEB agit au niveau des scolaires; la tranche d'âge n'est pas leur priorité actuelle. Féminisation faible. CDIAE Succès du chantier « Puech des Ouilles » (action expérimentale ;</p>	<p>Travailler sur la représentation des métiers Diversifier les domaines</p> <p>Développer des formations qualifiantes « polyvalentes », par secteurs et branches professionnels</p> <p>Secteurs privilégiés par le dispositif PAPPE/ACI: Travaux paysagers et espaces vert, services à la personne, hygiène et propreté (Villages de vacance et hôtellerie), la question du bâtiment reste posée</p> <p>Souhait du CDIAE de la reproduire</p>	<p>Impliquer les branches professionnelles dans les actions sur la représentation des métiers</p> <p>Créer un atelier/chantier dans le secteur du bâtiment</p> <ul style="list-style-type: none"> - trouver des structures porteuses avec une fibre sociale.

<p><u>Articulation offre/demande</u></p> <p>Problème de volumétrie dans le cantal. Effectifs « masse critique de participants » / rentabilité</p> <p>Sous-utilisation des installations existantes (plateau technique de l'AFPA, utilisé dans certaines formations « région »)</p> <p>La région développe ses programmes à partir des besoins des entreprises</p>	<p>Diversifier les publics Etre capable de répondre à des demandes très « individuelles »</p> <p>Articulation à trouver entre l'approche locale (les besoins du territoire) et l'approche sectorielle</p>	<p>Dispositifs « multipartenariaux »</p> <p>Faire remonter les besoins au niveau des COTEF</p> <p>Activer les possibilités offertes par les « actions expérimentales » de la Région</p> <p>Privilégier les ateliers multisectoriels sur les petits territoires</p>
<p><u>Méconnaissance des dispositifs</u></p> <p>Evolution du cadre législatif</p> <p>Multiplicité des partenaires et opérateurs de la formation professionnelle.</p> <p>La problématique de la formation des publics relevant du PDI est marginale au sein du COTEF</p>	<p>Mise en relation offre/demande de formation</p> <p>Projeter les besoins et les programmer</p> <p>Partage de la connaissance des dispositifs</p> <p>Professionnalisation des bénévoles « acteurs de l'insertion » et/ou salariés des associations.</p>	<p>Utiliser les « groupes de correspondants » comme lieu d'échange (2 ou 3 fois par an)</p> <p>Utiliser le CTA (IAE) sur le « parcours d'insertion »</p> <p>Se rapprocher du DLA (Comité d'Expansion Economique)</p> <p>Dans le cadre du PAPPE ACI mise en place d'un COTEK entre les employeurs et les formateurs (à caler avec le CTA ?)</p>

ATELIER « INSERTION PROFESSIONNELLE »

Le PDI est mis en œuvre depuis de nombreuses années dans le Cantal.

Objectif de la journée : constats et propositions des actions menées dans le Cantal

COMPOSITION DE L'ATELIER

Chef de file	Sébastien FAURE ROUQUIE, Directeur territorial délégué Pôle emploi Cantal
Animateur	Gilles ROELS, Chargé de mission insertion, CG15
Prise de notes	Nathalie MEALET, Service insertion CG15

➤ Josiane BENET	Animatrice territoriale en formation, Unité territoriale 15 Direccte
➤ Pierre SAVARIC	Coordinateur PAPPE - ACI
➤ Pascal GRAND	Chantier école AUVERGNE
➤ Ophélie PERICHON	Conseillère en insertion professionnelle, Sud Massif Inrérim
➤ David PARDON	Conseil Régional d'Auvergne
➤ Laurence GRANGER	Travailleur Social RSA, Circonscription Mauriac, CG15
➤ Karine DALBIN	Déléguée Générale MEDEF Cantal
➤ Evelyne LAFRAGETTE	Conseillère ESF Dispo-Services et Mosaïque
➤ Sylvie MIAGOUX	Conseillère, Pôle emploi Mauriac
➤ Annick MOITY-CHOSSIDON	Directrice adjointe, Pôle emploi Saint-Flour
➤ Christian MORGO	Directeur du PLIE
➤ François FLORET	Directeur de REAGIR
➤ Daniel COUBETERGUE	Directeur de la Mission Locale d'Aurillac
➤ Sylvie POUDEROUX	Déléguée Régionale de l'UREI Auvergne
➤ Albertine MOMBOISSE	Gérante EITT Cantal Intérim
➤ Véronique TEYSSÉDRE	Directrice de l'ACI OXYGENE et de l'EI OXYPLUS
➤ Virginie VIGNE	Directrice et accompagnatrice socio-professionnelle CREATELIER
➤ Annie PALUROVIC	Directrice de l'ACART – EICART 15 - SMI
➤ Aline CHANDIOUX	Chargée mission animateur territorial, Unité territoriale 15 Direccte
➤ Christian GARCIA	Chargé mission animateur territorial, Unité territoriale 15 Direccte
➤ Claudine TRIQUET	Educatrice Service de Prévention Spécialisé, ACCENT Jeunes
➤ Jean-Pierre ANDRIEU	Educateur Service de Prévention Spécialisé, ACCENT Jeunes

Domaines d'intervention de l'actuel PDI prorogé jusqu'au 30 juin 2010 :

- Social
- Savoir de bases – lutte contre l'illettrisme
- Santé
- Secteur agricole
- Logement
- Insertion professionnelle / formation

POINTS SUR LES ACTIONS DU PDI

INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE :

Les conventions d'objectifs et de moyens des ateliers et chantiers d'insertion sont en cours de signature pour les trois prochaines années.

Le Département a fait le choix de centrer son intervention sur les actions des ACI.

Formation : la convention avec l'AFAPCA pour la formation des salariés en contrat aidés est reconduite.

Action de location de véhicule de l'association DEESSE : pour lutter contre les freins à la mobilité une convention avec l'association DEESSE est signée. Un accompagnement est prévu pour trouver une solution à l'issue des trois mois de location.

Pôle emploi, l'Unité territoriale de la DIRECCTE 15 et la MSA ont passé également convention avec cette association.

Un chantier devait être créé sur le secteur de Mauriac. Ce projet a été différé par le porteur de l'action.

Intervention de médecins et de psychologues : les prestations de médecins permettent, eu égard à la pathologie de la personne, de savoir ce qui peut être effectué dans le cadre du travail et sur le plan social.

Les prestations de psychologues permettent de favoriser l'accès au dispositif de santé.

PROJET D'INSERTION SOCIALE : un atelier d'insertion à dominante sociale a vu le jour sur l'arrondissement d'Aurillac avec le concours du PLIE. L'association Bleuets Regain porte l'atelier ELFE qui recrute des personnes avant tout en grandes difficultés sociales.

EXPRESSION ARTISITIQUE : les activités proposées ont pour objectif de resocialiser les personnes en grande difficulté.

PROJET « Image de soi » : des prestations reposant sur le « théâtre forum » fonctionnent sur le secteur de St Flour. Une action expérimentale « Reflet d'avenir » a été menée de février à décembre 2009, sur l'arrondissement de Mauriac.

ACCES AUX LOISIRS : Des actions en faveur des enfants ont été mises en place à titre expérimental sur l'arrondissement de Saint-Flour et pourraient être déclinées dans le nouveau PDI.

ACCES A LA CULTURE : Avec le concours de l'association « Cultures du cœur » une action tendant à favoriser l'accès à la culture et aux sports est mis en place sur l'ensemble du département.

ACTIONS EN DIRECTION DES GENS DU VOYAGE : des actions spécifiques pour le public « gens du voyage » sont mises en place comme des ateliers couture, favoriser la scolarité des enfants des chantiers de nettoyage des abords des aires.

ATELIER DE PROXIMITE : Des groupes de rencontre ont été créés afin de rompre l'isolement.

RERS : le département participe aux actions mises en place par les Réseaux d' Echanges Réciproques de Saint-Flour et Murat

SEL : le Département a apporté son concours à ce dispositif, opérationnel sur le canton de Pleaux et en cours de finalisation sur la commune Mauriac.

E2C : Le Conseil Général participe à l'école de la deuxième chance.

PLIE : le département apporte son concours au Plan Local d'Insertion et l'Emploi porté par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

ACCOMPAGNEMENT DES CREATEURS D'ENTREPRISES : Pôle emploi et CAP Développement participent à l'accompagnement des créateurs d'entreprises.

Le financement du PERMIS DE CONDUIRE : le Programme Départemental d'Insertion prévoit la prise en charge du permis de conduire, quand son absent est un frein à l'emploi.

CAV / CI-RMA : le bilan 2005-2009 des contrat d'avenir et contrat insertion –revenu minimum d'activité est présenté au groupe.

« Défi » est une activité s'adressant aux salariés en CUI pour une revalorisation et une redynamisation de la personne.

Depuis novembre 2009 l'APRE peut être sollicitée pour les bénéficiaires du RSA relevant des droits et devoirs.

Il a été proposé d'élargir le champ d'application de cette aide, notamment dans le cadre de prestation favorisant « l'Image de soi ».

Enfin le Conseil Régional en concertation avec le Département a mis en place une expérimentation d'une action de formation en faveur des bénéficiaires du RSA en contrat aidé, « Défi Cantal ».

ECHANGES RELATIFS A L'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR LE NOUVEAU PDI

Le débat qui a suivi a permis d'aboutir aux constats et conclusions suivantes :

Certains regrettent de ne pas connaître la politique que souhaite mener le CG avant d'envisager une réflexion sur les futures actions du PDI.

Il a été précisé que cette journée a pour but de faire le point sur des actions existantes et à mettre en place afin de proposer les axes prioritaires stratégiques à inscrire dans le futur PDI. C'est un travail partenarial participatif et dynamique tenant compte des pratiques de chacun.

Le constat est fait que l'insertion professionnelle s'effectue différemment depuis deux ans. Il souligne les difficultés financières auxquelles seront confrontées les structures durant les trois prochaines années. Il convient de définir un plan de priorités pour décliner les actions.

Il est dommage que les conseillers de Pôle emploi ne soient plus présents aux comités de pilotage des ACI et il est déploré qu'ils soient de moins en moins présents en général sur la structure.

Il est surprenant de s'apercevoir qu'une dizaine d'offres d'emploi ne sont pas pourvues dans les ETTI. Alors même que les difficultés de mobilité trouvent aujourd'hui une solution grâce à l'association DEESSE.

Il est précisé que les bénéficiaires du RSA ne sont pas retenus en priorité par les employeurs. Un participant espère que des actions, telles la location de véhicules par l'association DEESSE ou reflet d'avenir, puissent être reconduites voire étendues à l'ensemble du département.

Il est rappelé que les bénéficiaires du BRSA qui doivent être accompagnés vers l'insertion professionnelle étaient pour la plupart déjà suivis par les travailleurs sociaux, en qualité de BRMI.

Les difficultés rencontrées par les bénéficiaires du RSA majoré sont soulignées : problème de garde d'enfants, mobilité réduite. Une réflexion doit être menée afin d'envisager de les accompagner pour se présenter au permis de conduire, de les orienter vers une qualification. Il serait intéressant d'intégrer des psychologues au niveau des ateliers d'insertion.

Le constat est fait que l'aide financière est réduite pour le public qui intègre le secteur marchand. Un travail sur la personne doit être mis en place afin de reprendre confiance, par le biais d'atelier image de soi.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que soit retenu :

Un axe stratégique : Favoriser l'accès à l'emploi

- **Mener un travail de terrain et trouver les bons ajustements dans le partenariat avec Pôle emploi.**
- **Faire appel à des actions centrées sur la personne, à tous les niveaux de l'évolution de la personne.**
- **Améliorer la location de véhicule pour tout le département.**
- **Adapter l'offre d'insertion aux bénéficiaires de RSA majoré et au public jeune**
- **Rapprocher l'insertion du monde de l'entreprise notamment par le biais des périodes en immersion prévues dans le cadre du CUI.**
- **Promouvoir le Contrat Unique d'Insertion**
- **Lever les freins à la reprise d'emploi en améliorant le dispositif APRE, la mise en place d'espace préparatoire au permis de conduire**
- **Soutenir la création d'entreprise et améliorer les outils de suivi.**
- **Développer les outils favorisant une meilleure image de soi et /ou le coaching professionnel**

Il est rappelé que les personnes en ACI sont encadrées socio professionnellement.

Le constat est fait que les entreprises et les entreprises d'insertion ont des exigences et refusent certains publics connus. Par ailleurs, certaines personnes peu qualifiées sont recrutées en ETTI. Par ailleurs, celle-ci est responsable du recrutement.

Il est déploré le manque de parcours d'insertion professionnelle offert au bénéficiaire du RSA.

Il est pointé comme important le fait que l'immersion dans le monde de l'entreprise fonctionne bien et permet de construire un parcours. Des besoins de formation peuvent émerger.

Il est admis que l'IAE représente un moyen d'accéder au secteur marchand. L'association DEESSE s'adresse uniquement aux personnes possédant le permis. Il est rappelé que le Conseil Général participe au financement de permis de conduire.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que soit retenu :

Un axe stratégique : Sécuriser le parcours d'insertion

- Garantir un accompagnement social ou professionnel par un référent unique

- Améliorer le parcours IAE/ Entreprise

- Utiliser le PAPPE ACI pour trouver les périodes en entreprises

- Organiser des campagnes de prescription par Pôle emploi sur le modèle de celui qui est fait en faveur des licenciés économiques.

- Développer le travail en réseau et la mutualisation des moyens.

Il est rappelé que le RSA n'est pas réellement la continuité du RMI.

Environ 7 à 8 % des DE : volume des BRMI dans le CANTAL.

Environ 19 % des DE : volume des bénéficiaires du RSA dans le CANTAL.

Avec le RSA, les situations sont diversifiées.

Pôle emploi reçoit 62 sollicitations par an dans le cadre de l'IAE. Pôle emploi n'a pas les moyens d'assister à toutes les réunions.

L'augmentation du public RSA a eu pour incidence l'augmentation du nombre de personnes chargées du suivi des bénéficiaires du RSA.

Les non orientables relèvent du service de droit commun.

Afin que les structures aient un interlocuteur privilégié, des conseillers IAE sont désignés au sein de Pôle emploi.

Pôle emploi dispose d'un délai de réponse de 48 heures avant de donner l'agrément à une ETTI.

Le ministère a été interpellé pour savoir qui était habilité à signer les conventions CUI pour les personnes qui étaient en CAV auparavant. Une réponse devrait nous être apportée dans les prochains jours.

S'agissant des agréments : suite aux dialogues de gestion, les agréments ont été mis en place. Il s'agit d'un acte administratif normé qui doit être donné en début de contrat.

Il est possible de repérer le public avant l'agrément. Les TS, la mission locale, le PLIE, Pôle emploi effectue un repérage selon des « critères sociaux ».

Afin d'améliorer le partenariat entre le Conseil Général et Pôle emploi, une coordination doit être créée entre les conseillers de PE et les TS.

Il existe un manque de cohérence dans le suivi de la personne. A l'origine du suivi, un référent unique est désigné puis un autre référent prend le relais. Même si textes prévoient que le public RSA soit orienté vers un accompagnement social ou professionnel, certains bénéficiaires relèveraient des deux à la fois.

Il est rappelé qu'il s'agit de faire confiance au travail de collaboration entre les partenaires. Le PLIE, la mission locale peuvent suivre les personnes au plus près pour éviter de demander les mêmes éléments plusieurs fois à la personne suivie.

L'objectif du PAPPE ACI est de rencontrer les personnes en ACI afin de définir un projet de formation, de trouver des entreprises notamment dans les secteurs en tension.

Il est constaté également que les personnes reconnues travailleurs handicapés, sont sur le marché du travail avec un faible niveau scolaire et rencontrent d'avantage de difficultés pour accéder à l'emploi.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que soit retenu :

Un axe stratégique : améliorer l'offre d'insertion adapté

- Améliorer l'agrément des publics relevant de l'IAE.
- Promouvoir les clauses sociales dans les marchés publics du département
- Prévoir un accompagnement spécifique pour un public plus en difficulté pour réussir le permis de conduire.
- Conforter l'évaluation organisée par le GRETA.
- Envisager une préparation au code de la route dans les structures de l'IAE, en lien avec les auto-écoles.
- Améliorer le partenariat avec Cap Emploi

ANNEXE 2 : TABLEAU DES CREDITS DEPARTEMENTAUX D'INSERTION

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS DEPARTEMENTAUX D'INSERTION

DOMAINE	2008	2009		2010
	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel
1- INSERTION SOCIALE	484 855,84 €	519 250,00 €	392 080,00 €	472 750,00 €
2- LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME	60 720,00 €	66 500,00 €	87 636,00 €	68 926,00 €
3- SANTE	9 694,16 €	10 000,00 €	7 675,44 €	8 000,00 €
4- SECTEUR AGRICOLE	44 000,00 €	44 000,00 €	44 000,00 €	44 000,00 €
5- LOGEMENT	112 262,11 €	147 400,00 €	92 675,67 €	166 000,00 €
6- FORMATION- INSERTION PROFESSIONNELLE	943 103,38 €	826 084,60 €	780 471,11 €	880 528,00 €
7- EVALUATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8- INFORMATION- COMMUNICATION	1 091,70 €	3 500,00 €	871,88 €	2 000,00 €
SOUS-TOTAL (brut)	1 655 727,19 €	1 616 734,60 €	1 405 410,10 €	1 642 204,00 €
FRAIS DE STRUCTURE	257 998,94 €	291 000,00 €	311 645,20 €	357 219,00 €
TOTAL GENERAL (brut)	1 913 726,13 €	1 907 734,60 €	1 795 505,83€	1 881 304,00 €
% Inert. Prof. (domaines 4 et 6)/ Sous-Total	59,62%	53,82%	58,66%	56,30%

ANNEXE 3 : GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISES

ACI	Atelier et Chantier d'Insertion
AED	Agriculteur En Difficulté
AFAPCA	Association pour la Formation et l'Accompagnement des Personnes en Contrats Aidés
ANEF	Association Nationale d'Entraide Féminine
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
API	Allocation Parent Isolé
APP	Atelier Pédagogique Personnalisé
APRE	Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi
APT	Association de Prévention des Toxicomanies
ARS	Agence Régionale de Santé
CABA	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAOM	Convention annuelle d'Objectifs et de Moyens
CAV	Contrat d'Avenir
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions
CG	Conseil Général
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIE	Contrat Initiative Emploi
CI-RMA	Contrat Insertion-Revenu Minimum d'Activité
CLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CODES	COmité Départemental d'Education pour la Santé
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CR	Conseil Régional
CUI	Contrat Unique d'Insertion
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DEFI-Cantal	DEveloppement de la Formation et de l'Insertion dans le Cantal
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DSER	Direction des Statistiques, des Etudes et de la Recherche

E2C	Ecole de la 2 ^{ème} Chance
FDAJ	Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes
FNAS	Fonds National d'Activités Sociales
FNSA	Fonds National des Solidarités Actives
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
IAE	Insertion par l'Activité Economique
MFR	Maison Familiale et Rurale de Massalès (Saint-Flour)
MOUS	Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
PACT	Propagande et Action Contre les Taudis
PAPPE-ACI	PArcours Professionnel Pour l'Emploi en Ateliers et Chantiers d'Insertion
PDAHI	Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDI	Programme Départemental d'Insertion
PE	Pôle Emploi
PLHI	Plan d'action départementale de Lutte contre l'Habitat Indigne
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PRAPS	Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins
PST	Programme Social Thématique
PTI	Pacte Territorial pour l'Insertion
RERS	Réseau d'Echange Réciproque de Savoirs
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
RSA	Revenu de Solidarité Active
SEL	Système d'Echange Local
TISF	Technicien(ne) de l'Intervention Sociale et Familiale
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience